

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA PRÉVISION
ÉCONOMIQUE ET DU PLAN

LES MOINS DE 18 ANS
AU ROYAUME DU MAROC

Décembre 2000

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

SOMMAIRE

- **Présentation**
- **L'enfance dans le système national de l'information statistique**

I. Caractéristiques socio-démographiques des enfants

- 1.1. Les moins de 18 ans: volume et structure par sexe, âge et statut matrimonial
- 1.2. Fécondité récente des femmes de moins de 18 ans

II. Répartition spatiale et caractéristiques familiales des enfants

- 2.1. Répartition spatiale des enfants
 - 2.1.1. Le milieu de résidence
 - 2.1.2. La région économique
- 2.2. Caractéristiques familiales des enfants

III. Investissement dans les capacités humaines des enfants

- 3.1. Alphabétisation et scolarisation des enfants
- 3.2. Santé et nutrition des enfants

IV. Activité économique et domestique des enfants

- 4.1. Niveau et tendance du taux d'activité économique des enfants
 - 4.1.1. Données des recensements de la population
 - 4.1.2. Données de l'enquête annuelle sur l'emploi
- 4.2. Participation des moins de 15 ans à l'activité familiale domestique

V. Conditions d'habitat des enfants

- 5.1. Statut et taux d'occupation des logements
- 5.2. Accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement
- 5.3. Accès à l'électricité et aux moyens de communication

VI. Niveaux de vie et taux de pauvreté des enfants: situation en 1998/99

- 6.1. Caractéristiques et structures des dépenses par habitant
- 6.2. Répartition des dépenses de consommation par habitant
- 6.3. La vulnérabilité des enfants à la pauvreté

VII. Equipements communautaires, activités de loisirs et actions en faveur de l'enfance

- 7.1. Equipements communautaires
- 7.2. Temps de loisirs et semi-loisirs
- 7.3. Les formations culturelles destinées à l'enfance
- 7.4. Mesures institutionnelles en faveur de l'enfance

Annexe : Tabulation statistique détaillée sur l'enfance marocaine

Encadré 1 : La notion de l'enfant adoptée par le présent document est conforme à celle des institutions spécialisées des Nations Unies

En matière de législation, l'âge de la majorité peut-il être un critère de délimitation de la frange de population constituée par les enfants. Sous cet angle, plusieurs "âges de majorité" variant selon les domaines (majorité pénale, pour se marier, pour élire et être éligible, ...) sont adoptés par le législateur au Maroc. Sur le plan statistique, les informations disponibles sur le sexe et l'âge des individus se prêtent à toutes les définitions de l'enfant dans la mesure où la segmentation de l'âge de l'enfance peut être plus ou moins sensible à l'objet de l'analyse. Pour toutes ces raisons, le présent document teste d'autres définitions (cas des moins de 15 ans) et considère comme enfant toute personne dont l'âge est strictement inférieur à 18 ans; définition conforme à celle adoptée par les institutions spécialisées des Nations Unies; l'UNICEF en particulier.

- **PRESENTATION**

L'investissement dans les aptitudes, les capacités humaines et le bien-être des jeunes générations en général et des enfants en particulier, détermine la destinée de la société dans son ensemble et constitue de ce fait un enjeu majeur et une option incontournable pour tout développement durable. La productivité et la créativité de la force productive, et corrélativement l'avantage comparatif, la croissance économique à des taux suffisants, le bien-être matériel et le recul de la pauvreté, demeurent des leurres, à moins que le capital humain ne soit sérieusement préparé à ce saut qualitatif. L'investissement fait aujourd'hui dans l'éducation, la santé et le bien-être des enfants conditionne la performance et la compétitivité des ressources humaines actives à l'avenir.

Les enfants d'aujourd'hui constituent les supports de toute diffusion de l'investissement dans le capital humain et, forcément, les préalables au développement escompté. Le renforcement de la capacité humaine de cette tranche de la population demeure cependant handicapé par une série d'entraves liées non seulement à l'offre en matière de formations éducatives et sanitaires mais aussi et surtout à la capacité des unités familiales à investir dans leur propre progéniture, à opter pour la qualité de l'enfant et à échapper aux contraintes et aux difficultés sociales et économiques. Ces dernières font que le choix familial ne soit pas encore tranché définitivement en faveur du renforcement de l'aptitude des enfants versus la représentation de l'enfant / source de revenu. En d'autres termes, la condition de l'enfant n'est pas uniquement affectée par la suffisance de l'offre sociale en matière de scolarisation, de protection contre les chocs externes, de perfectionnement professionnel, de soins de santé physique et mentale, et de prise en charge des enfants en situation difficile. La condition d'être de l'enfant interfère, en fait, avec la condition de vie de son unité familiale et fait que la promotion de l'enfance soit aussi affectée par l'efficacité et l'équité du développement de l'ensemble de la société.

Pour accompagner la progression du bien-être matériel des enfants (moins de 18 ans), de la concrétisation de leurs droits et de leur

accès à l'investissement dans le développement humain, la Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Economique et du Plan se propose de mettre à la disposition des décideurs, chercheurs et utilisateurs le présent bilan statistique. Ce bilan sera annuel et évolutif dans le sens qu'il s'étendra à de nouvelles dimensions de la condition d'être des enfants à mesure que de nouvelles données sont recueillies au sujet de cette tranche de la population (les moins de 18 ans).

Tel est l'objet de cette étude. Celle-ci est articulée en deux parties. La première partie est consacrée à une description de la condition d'être des enfants. Les thèmes abordés et quantifiés par cette partie concernent d'abord la répartition des moins de 18 ans par âge, sexe, statut matrimonial et fécondité récente des jeunes mères de moins de 18 ans (première section). La répartition spatiale et les caractéristiques familiales des enfants sont abordées à la seconde section. La troisième section évalue l'accessibilité des enfants à l'investissement dans les capacités humaines en abordant la nutrition et en quantifiant le degré d'accès des moins de 18 ans à l'éducation (scolarisation et alphabétisation) et aux soins de santé de base. Le niveau de participation des enfants à l'activité économique et domestique, est évalué à la quatrième section. Les conditions d'habitat et les niveaux de vie et de pauvreté des enfants sont respectivement traités par la cinquième et la sixième sections. L'accès des enfants ruraux aux équipements communautaires, les loisirs et le temps libre ainsi que les actions et mesures institutionnelles en faveur de la protection des enfants, sont abordées à la dernière section. La deuxième partie de ce document (annexe statistique) est consacrée à une tabulation des indicateurs de la condition d'être des enfants.

• **L'ENFANCE DANS LE SYSTEME NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE**

La Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Economique et du Plan a réalisé et diffusé, durant les années 1990, trois ouvrages statistiques évaluant la situation socio-économique des enfants : « Les moins de 15 ans ; tout sur les enfants du Maroc, 1990 » ; « Population infantile au Maroc : Caractéristiques socio-démographiques et protection de l'enfance » et « Les moins de 18 ans, 1997 ». Parallèlement à ces ouvrages focalisés sur l'enfance, de nombreuses autres publications de la Direction de la Statistique fournissent des informations sur les enfants. Plus précisément, le fait que la variable âge soit intégrée dans toutes les enquêtes statistiques auprès des ménages et tous les recensements de population, favorise l'élaboration de l'information statistique sur les enfants au même titre que le reste des franges de la population. En plus de la Direction de la Statistique, d'autres départements ministériels et organismes s'inscrivent aussi parmi les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique sur l'enfance. Il s'agit, entre autres, du Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de la Justice, etc.

Il y a cependant lieu de rappeler que les enfants constituent une sous population spécifique et que les informations recueillies par les enquêtes ou celles sous-produites par les opérations de collecte avantagent, dans la quasi-totalité des cas, la quantification des dimensions démographiques et socioéconomiques relatives à la population adulte. C'est d'ailleurs ce qui fait que les données disponibles n'assurent pas totalement le suivi de tous les domaines visés par la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Cette insuffisance peut être comblée par des enquêtes statistiques particulièrement destinées aux enfants et à leurs conditions d'être; les caractéristiques des adultes ne constitueraient dans ce cas que des variables complémentaires voire explicatives. Réalisée en juin - août 2000 par la Direction de la Statistique, L'Enquête sur les enfants - intégrée à l'enquête sur l'emploi- s'inscrit dans cette logique en faisant de la condition d'être des enfants un thème privilégié de l'observation statistique. Le Centre d'Etudes et de Recherche Démographique a réalisé en milieu urbain de Casablanca un enquête en 1999 sur les adolescents. L'enquête a touché des élèves de lycées enquêtés dans leur milieu scolaire.

Les résultats de l'enquête ne peuvent être étendus ni à l'ensemble de la population des adolescents ni à l'ensemble des villes sans risque d'erreur. Comme ce genre d'opérations statistiques ne peut concerner que les institutions et les unités familiales localisées, d'importantes insuffisances sont enregistrées par l'information statistique sur certaines franges des enfants en situation difficile. Il s'agit notamment de la condition d'être des enfants abandonnés ou sans abris qui subissent la marginalisation sociale sous sa forme la plus redoutée. Le système national de l'information statistique est donc appelé à s'ouvrir davantage sur l'élaboration des statistiques appropriées sur l'enfance; option devant être concrétisée en parfaite concertation avec les institutions concernées par la condition de l'enfance marocaine.

I. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS

1.1. Les moins de 18 ans: volume et structure par sexe, âge et statut matrimonial

En 2000, la population marocaine s'est établie à 28,705 millions de personnes dont 11,235 millions sont âgés de moins de 18 ans. Autrement dit, quatre marocains sur dix (39,1%) sont au stade de l'enfance; d'où l'importance de la frange des 'moins de 18 ans'. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population qui était de 2,8% entre 1952 et 1960 a chuté à 1,7% entre 1994 et 2000. C'est ce qui explique d'ailleurs le recul de l'effectif des moins de 18 ans de 1994 à 2000. Ce recul est aussi le résultat du déclin de la fécondité (de 7,2 enfants par femme en 1962 à 3,0 enfants par femme en 1998). Cet indice tend à s'approcher de plus en plus de 2,1; seuil de renouvellement des générations.

Les moins de 15 ans, qui représentaient 46,0% de la population en 1971 ne représentent plus que 32,3% en 2000, et ne représenteront plus que 25% en 2014. Bien que l'effectif de la population soit plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, la masse des enfants est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. La fécondité en milieu rural étant plus élevée qu'en milieu urbain, on assiste à un surnombre des enfants ruraux (5,778 millions) en comparaison avec les enfants urbains (5,457 millions).

Tableau 1 : Nombre d'enfants selon le milieu de résidence (en milliers)

Milieu	1982	1994	2000
Enfants urbains	3 909	5 239	5457
Enfants ruraux	6 053	6 116	5778
Total	9 962	11 355	11235

Source : RGPH 1982, RGPH 1994

Note : Les effectifs de 2000 sont obtenus en ajustant par la méthode de Sprague les projections de la population faites par le CERED. En 2000, les taux de masculinité parmi les enfants sont de 1,01 en milieu urbain et 1,07 en milieu rural, soit 1,04 à l'échelle nationale.

Le rapport de masculinité est à la naissance de près de 104% en 2000 (plus de garçons que de filles). Mais, la mortalité infantile

touche plus les garçons que les filles. Pour la période de 1992-97, et selon les données de l'enquête PAPCHILD, le quotient de mortalité infantile (moins d'un an) est de 37,3‰ pour les garçons et de 33,1‰ pour les filles. En 1988-92, ces taux étaient respectivement de 68,3‰ et 57,3‰. Les quotients de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de cinq ans) varient également dans le même sens.

Le lien de parenté avec le chef de ménage montre que 88% des enfants sont les fils ou les filles des chefs de ménage. Ce qui montre que les enfants vivent en majorité dans des ménages dirigés par un parent. Le reste (près de 11 %) ont dans la quasi-totalité des cas un lien familial avec le chef de ménage : cas des petit-fils et des petites-filles du chef de ménage; près de 0,5% des enfants n'ont pas de lien de parenté avec le chef de ménage.

Tableau 2 : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage (en %)

Lien de parenté	Garçon	Filles	Total
Fils ou filles	89,1	87,8	88,5
A un lien	10,7	11,3	11,0
Enfant sans lien	0,2	0,9	0,5
Total	100	100	100

Source : Direction de la Statistique, Enquête nationale sur l'Emploi 1998.

A travers la structure des enfants de moins de 18 ans, on constate qu'il y a un léger avantage des garçons par rapport aux filles (51% des enfants de moins de 18 ans sont de sexe masculin au niveau national), contrairement à la population totale où cet avantage est à l'actif des femmes (51% de la population marocaine sont de sexe féminin à l'échelle nationale). Cette constatation est également observée quel que soit le milieu de résidence. Ce résultat s'explique essentiellement par la structure théorique des rapports de masculinité qui traduit une sur-masculinité aux jeunes âges, et qui à cause de la surmortalité masculine laisse progressivement la place à une sur-féminité à tel point que l'on se trouve finalement devant une structure de la population caractérisée essentiellement par un léger avantage au profit des femmes.

La répartition par âge montre que la population de moins de 18 ans est constituée dans la majorité des cas par les enfants de moins de 15 ans, et ce quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, 82,9% de cette population est âgée de moins de 15 ans à l'échelle nationale, ce pourcentage représente 81,9% en milieu urbain et 83,7% en milieu rural. Ce qui dénote l'importance des efforts entreprendre pour développer les aptitudes des enfants en vue de leur intégration future à la vie active et au processus de développement, et ce en faisant face à leurs besoins en matière d'éducation et de santé en particulier.

L'examen de la structure de l'état matrimonial des moins de 18 ans montre que le mariage à un âge très précoce a quasiment disparu au Maroc. En effet, quel que soit le milieu de résidence, le célibat est la règle chez les moins de 18 ans dépassant ainsi les 99% des cas.

1.2. Fécondité récente des femmes de moins de 18 ans

L'analyse de la fécondité récente mesurée à partir des naissances survenues au cours des cinq dernières années chez les moins de 18 ans fait ressortir que le taux global de fécondité pour mille est très bas et l'est davantage en milieu urbain. Ainsi, le taux global de fécondité est de 4 pour mille chez les moins de 18 ans à l'échelle nationale, 5,2 pour mille en milieu rural et uniquement 2,8 pour mille dans le milieu urbain. Pour l'ensemble des femmes (15 - 49 ans), le taux de fécondité récente est respectivement de 10,3 pour mille, 14,8 et 5,8. Ceci montre que la fécondité des femmes de moins de 18 ans est plutôt symbolique au Maroc. Ce sont en fait de jeunes mariées qui relèvent de cette tranche d'âge et on devrait s'attendre à ce résultat.

REPARTITION SPATIALE ET CARACTERISTIQUES FAMILIALES DES ENFANTS

Cette section propose une description, dans un premier point, de la répartition des moins de 18 ans selon, d'une part, le milieu de

résidence et, d'autre part, la région économique ; et dans un deuxième point la répartition des enfants selon les principales caractéristiques des chefs de ménage.

1.3. Répartition spatiale des Enfants

Dans ce paragraphe, nous traiterons dans un premier point la répartition des enfants selon le milieu de résidence et dans un deuxième point leur répartition selon la région économique.

1.3.1. Le milieu de résidence

La composition des moins de 18 ans selon le milieu de résidence indique que la part des enfants ruraux excède celle des enfants citadins, contrairement à la population totale où la population urbaine excède la population rurale. Ainsi, 52,2% des moins de 18 ans sont observés dans le milieu rural et 47,8% en milieu urbain. Pour les enfants citadins, ils sont installés dans la majorité des cas dans les grandes agglomérations en raison notamment de l'importance de la population urbaine des grandes villes. En termes statistiques, 30,2% des enfants sont installés dans les grandes villes et seulement 17,4% dans les petites et moyennes villes.

1.3.2. La région économique

La répartition géographique des moins de 18 ans montre qu'un peu plus de quatre enfants sur dix (40,4%) résident dans quatre régions parmi les seize que compte le Maroc. Il s'agit par ordre d'importance des régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz (11,6%), Souss-Massa-Daraa (10,8%), du Grand Casablanca (9,2%) et de Tanger-Tétouan (8,8%). En revanche, les régions du sud qui regroupent ici les régions de Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra, de Oued Ed Dahab-Lagouira, de Guelmim-Es-Smara n'abritent que 2,5% des enfants.

Par ailleurs, si au niveau national on trouve plus d'enfants en milieu rural qu'en milieu urbain, au niveau régional, la distribution des enfants n'est pas monotone. A titre d'illustration, 91,8% des enfants de la région du Grand Casablanca se concentrent en milieu urbain, 84,9% pour la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et

75,2% dans les régions du Sud. En revanche, ces pourcentages sont de 18,9% dans la région de Taza-Al Hoceima-Taounate, de 30,3% dans celle de Marrakech-Tensif-Al Haouz et 30,7% dans la région de Souss-Massa-Draa.

1.4. Caractéristiques familiales des enfants

La répartition des moins de 18 ans selon la taille des ménages fait ressortir que, comme on devait s'y attendre, les enfants vivent dans les ménages nombreux, c'est ainsi que 77,4% des enfants vivent dans des ménages ayant une taille supérieure ou égale à 6 membres. Cette proportion atteint 72,1% en milieu urbain et 82,2% en milieu rural. De par la corrélation négative existant entre la taille des ménages et le niveau de vie, on pourrait avancer que les conditions de vie des enfants ne sont pas meilleures en comparaison avec celles de l'ensemble de la population. Cette dimension est abordée à la section 6 ci-après.

La répartition des enfants selon les caractéristiques des chefs de ménage révèle que les enfants vivent dans la majorité des cas dans des ménages dont le chef est de sexe masculin, marié, ayant un âge compris entre 35 et 59 ans, sans niveau d'instruction. Telle est la première conséquence logique de la condition des adultes sur celle des enfants.

La proportion des enfants dont le chef est de sexe masculin s'élève à 89,7% à l'échelle nationale, 86,5% en milieu urbain et 92,7% en milieu rural. Compte tenu de la proportion des ménages dirigés par une femme (12,1% à l'échelle nationale), ces données montrent que les enfants sont relativement enclins à faire partie des ménages dirigés par un homme, surtout en milieu rural.

Concernant la classe d'âge du chef de ménage, on remarque qu'au niveau national près des deux tiers des enfants (63,1%) vivent dans des ménages dont le chef a un âge compris entre 35 et 59 ans. Cette proportion atteint 67,1% en milieu urbain et 59,5% en milieu rural. Signalant aussi que ces pourcentages diffèrent peu de ceux de l'ensemble de la population.

La structure des moins de 18 ans selon l'état matrimonial du chef de ménage montre que les enfants vivent dans la quasi-totalité dans des ménages dirigés par un membre marié, soit 92,8% à l'échelle nationale, 91,4% en milieu urbain et 94,1% en milieu rural. Ces proportions sont sensiblement plus importantes par rapport à celles de l'ensemble de la population où elles atteignent respectivement 88,9%, 85,9% et 92,3%.

La répartition des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage indique que la part des enfants dont le chef est sans niveau d'instruction est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, si à l'échelle nationale, 52,4% des enfants sont dirigés par une personne "sans aucun niveau scolaire", cette part atteint 61,9% en milieu rural et seulement 42,0% en milieu urbain. Ce qui rappelle la persistance de l'analphabétisme particulièrement parmi les personnes âgées en milieu rural.

L'analyse du type d'activité du chef de ménage indique que 81,1% des enfants au niveau national relèvent d'un ménage dont le chef est actif occupé, cette proportion atteint 75,1% en milieu urbain et 86,6% en milieu rural. On remarque, qu'au même titre que l'ensemble de la population, la part des enfants dirigés par les personnes en chômage reste très faible. Ainsi, cette part s'élève à 3,6% à l'échelle nationale, 4,7% dans les agglomérations urbaines et 2,7% dans les campagnes.

Concernant la situation dans la profession du chef de ménage, il y a lieu de noter qu'elle diffère d'un milieu à un autre. En effet, en milieu urbain, près d'un enfant sur deux (49,6%) vit dans un ménage dirigé par un "salarié", 24,1% un "indépendant", alors qu'en milieu rural, la part du lion revient au statut d'"indépendant" avec 61,2% des cas suivi par le statut de "salarié" avec 25,3% des cas.

Investissement dans les capacités humaines des enfants

Cette section aborde l'accessibilité des enfants aux capacités humaines découlant des possibilités offertes en matière de scolarisation, d'alphabétisation et de diffusion des soins de santé.

1.5. Alphabétisation et scolarisation des enfants

Le processus d'alphabétisation avantagé, en priorité, les jeunes générations. Pour les enfants âgés de 10 à moins de 18 ans, seuls 29,1% sont analphabètes en 1998. Ce taux s'établit à un minimum de 6,9% pour les garçons citadins et à un maximum de 63,4% pour les filles rurales. Le taux d'analphabétisme des 10-14 ans a baissé de 54,7% (1994) à 46,9% (1998). Pour les filles de 10 à 14 ans, ces taux sont de 47,3% (en 1994) et de 32,5% (en 1998).

Dans le domaine de la scolarisation, les établissements du premier cycle de l'enseignement fondamental ont accueilli près de 3,5 millions d'élèves en 1999 contre 2,5 millions en 1990/91. La part des ruraux (38,7% en 1991 et 43,4% en 1998) et des filles (respectivement 39,8% et 43%) ont enregistré une amélioration assez nette.

Dans les villes, l'éducation de base est presque généralisée. Durant les années 90, le taux brut¹ de scolarisation a progressé plus vite en zones rurales (de 45% en 1991 à 68% en 1998) qu'en zones urbaines (de 89% à 102%), particulièrement au niveau des filles rurales dont le taux brut a augmenté d'environ 24 points en 7 ans. Les filles se distinguent cependant par un taux brut de scolarisation plus bas que celui des garçons (72% contre 95%). Ce taux culmine chez les garçons citadins (107%) et atteint son niveau le plus bas chez les filles rurales (51%). Pour la rentrée 1999-2000, le taux brut de scolarisation est de 104% pour le sexe masculin à l'échelle nationale.

Concernant le deuxième cycle de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation atteint 49% en 1998 (contre 44% en 1991). Ce taux varie selon le milieu de résidence (87% dans les villes et 13% dans les campagnes) et selon le sexe (56% pour les garçons et 42% pour les filles). Les filles rurales accèdent peu au deuxième cycle de l'enseignement fondamental, avec un taux de

¹ Le taux brut de scolarisation à un niveau donné est le rapport de l'effectif scolarisé à ce niveau, à l'effectif des enfants ayant l'âge de scolarisation à ce niveau. Ce rapport peut dépasser l'unité pour la raison que la condition d'âge ne s'applique pas aux enfants en cours de scolarisation au niveau concerné.

7%. L'enseignement secondaire est suivi essentiellement par les enfants citadins. La quasi-totalité (96%) des établissements de ce cycle d'enseignement est localisée dans les villes. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'élève à 43% en milieu urbain contre seulement 2% en milieu rural.

Selon l'enquête "éducation-formation" réalisée par le CNJA² en 1995/96, 40% parmi les personnes ayant déjà quitté l'école primaire n'ont pas pu accéder au collège (33% en milieu urbain et 62% en milieu rural) et 37% n'ont pas pu achever le cycle primaire.

Concernant la scolarisation au niveau du collège, 38% des élèves ayant déjà quitté les études à ce niveau n'ont pas pu accéder aux études secondaires (35% en milieu urbain et 56% en milieu rural) et 35,7% n'ont pas pu achever leurs études au collège.

Sur les personnes ayant quitté le secondaire, 46% ont accédé au supérieur. Seuls 5% ont quitté l'enseignement secondaire avec le Baccalauréat et 49% ont été exclus ou ont abandonné leurs études. En moyenne, sur 100 personnes ayant achevé l'enseignement primaire, environ 17 accèdent à l'enseignement supérieur.

Selon les données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/99, près de 15,4% des enfants n'ont jamais été à l'école. Ce taux de non scolarisation s'est fixé à 26,9% chez les enfants ruraux contre 3,3% parmi les enfants citadins. Il atteint 50,2% au niveau des filles rurales. Concernant l'abandon scolaire par les enfants, environ 11,1% d'enfants âgés de 7 à 15 ans ont quitté les bancs des écoles (14,9% chez les garçons ruraux et 8,7% pour les filles en milieu urbain).

1.6. Santé et nutrition des enfants

Concernant la santé de la mère et de l'enfant, les programmes de suivi de la grossesse et de l'assistance médico-sanitaire des accouchements ainsi que les campagnes de vaccination ont

² Conseil national de la jeunesse et de l'avenir.

nettement aidé à l'amélioration de la santé reproductive de la femme et des conditions dans lesquelles naissent les enfants.

Les marocains vivent de plus en plus longtemps comme l'indique l'évolution de l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci est passée de 47 ans en 1962 à 69,8 ans aujourd'hui et devrait atteindre 73 ans en 2014. Le taux global de mortalité s'est, de son côté, établi à 19‰ actuellement. Le nombre d'habitants par médecin qui était de 4 233, en 1990, n'est plus que de 2 372 en 1999 et la mortalité maternelle a baissé de 332 à 228 cas pour 100000 naissances vivantes.

La prévalence contraceptive a, de son côté, fortement progressé ces dernières années: de 42% en 1992, le pourcentage des femmes en âge de procréation utilisant un moyen contraceptif atteint près de 59% en 1997 (66% dans les villes et 51% dans les campagnes). Concernant les accouchements, environ 43% ont eu lieu en milieu surveillé, entre 1993 et 1997, contre seulement 28% durant la période 1987/92.

La santé des enfants, en particulier, s'est considérablement améliorée grâce aux campagnes de vaccination, aux programmes de lutte contre la malnutrition, à l'amélioration de la densité médicale et à la lutte contre les maladies de la petite enfance. Ainsi le quotient de mortalité infantile a baissé considérablement pour atteindre 36,6‰ pour la période 1992-97 alors qu'il était de 57,3‰ en 1988-92. Le quotient de mortalité infanto-juvénile est de 45,8‰ en 1992-97 (contre 76,1‰ en 1988-92) et le quotient de mortalité néonatale qui était de 25,9‰ (1988-92) a chuté à moins de 17‰ en 1992-97. L'amélioration de la santé des enfants est également visible à travers le doublement du pourcentage des enfants ayant eu la diarrhée et ayant reçu les sels de réhydratation orale (SRO) (14% en 1992 contre 28 en 1995). Le pourcentage des femmes enceintes recevant des soins prénatals a augmenté de 33% en 1992 à 42% en 1997.

Il est à noter que les plus grands progrès ont été enregistrés dans la vaccination contre les six maladies cibles (tuberculose, diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite et rougeole) : 90,5% des

enfants de 12 à 23 mois en 1998 contre 88,7% en 1997 et 69,8% en 1987.

Tous ces facteurs permettent de conclure que la situation sanitaire des enfants s'est améliorée de façon notable, mais reste encore insuffisante. La surveillance de la croissance et le développement de l'enfant font partie des axes prioritaires de la stratégie nationale en matière de soins de santé. Celle-ci comporte de multiples programmes, particulièrement ceux concernant la vaccination contre les six maladies cibles; la vaccination contre l'hépatite B, la lutte contre les maladies diarrhéiques, le dépistage et la lutte contre les différentes formes de malnutrition, la prévention contre les maladies liées aux carences en micro-nutriments, etc. Par l'importance de leurs effets sur la mortalité et la morbidité, les maladies diarrhéiques constituent une priorité de santé publique. La malnutrition associée à la diarrhée est parmi les principales causes de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

En 1995, près de 12% des enfants de moins de 5 ans ont eu la diarrhée³. Ce pourcentage était de 29% en 1987. La réhydratation orale atténue la gravité et les séquelles des maladies diarrhéiques. L'utilisation des sels de réhydratation orale (SRO) est, à cet effet, encouragée par le Ministère de la Santé dans son programme de lutte contre ces maladies. Le recours au SRO se développe. Parmi les enfants ayant eu la diarrhée, près de 28% ont reçu des SRO en 1995 contre 15% en 1992. Malgré sa baisse régulière, la mortalité infantile reste très préoccupante : environ 37 enfants sur 1 000 disparaissaient avant leur premier anniversaire en 1992/97 ; 46 sur 1 000 n'atteignent pas leurs cinq ans.

La couverture médico-sociale reste assez faible (près de 14% pour l'ensemble de la population et 15,6% pour les enfants). Cette faible couverture médicale explique les insuffisances de la prise en charge des soins de santé.

Les indicateurs anthropométriques fournissent une idée sur l'état nutritionnel des enfants. Les indicateurs les plus fréquemment utilisés sont le poids corporel et la taille, par rapport à l'âge et au

³ Durant les deux semaines précédant la date de l'enquête.

sexe de l'individu. La malnutrition aiguë⁴ affecte peu d'enfants âgés de moins de 5 ans (2,3%). Par contre, la "sous-nutrition chronique⁵" chez les enfants reste préoccupante, particulièrement en milieu rural. En 1992, la prévalence du retard de croissance (taille pour âge) s'élève à 22,7% parmi les enfants âgés de moins de 5 ans (13,1% dans l'urbain et 27,7% dans le rural). Il y a cependant lieu de noter le recul de l'allaitement maternel. Le pourcentage des enfants de moins de 4 mois nourris exclusivement au sein a baissé de 65% en 1992 à 31% en 1995. Ceci signifie que l'allaitement au sein est de plus en plus renforcé par les produits laitiers destinés aux nourrissons.

ACTIVITE ECONOMIQUE ET DOMESTIQUE DES ENFANTS

1.7. Niveau et tendance du taux d'activité économique des enfants

Le travail des enfants est la conséquence de nombreux facteurs: abandon du système scolaire, pauvreté, perte du soutien économique, nécessité d'apprendre un métier ou d'aider un parent, etc.. Le Maroc respecte les conventions internationales sur l'enfance et interdit le travail des enfants de moins de 15 ans ainsi que l'emploi des mineurs de moins de 18 ans dans les travaux pénibles ou comportant des risques pour leur santé ou leur sécurité. La limite d'âge est fixée à 18 ans dans les emplois publics. En revanche, dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, l'âge minimum est de 12 ans pour les travaux légers et de 16 à 18 ans pour les travaux dangereux et un projet de loi (code du travail) prévoit l'interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans.

Dans ce qui suit, deux sources sont utilisées pour évaluer le travail des enfants: les recensements de la population et l'enquête nationale sur l'emploi.

⁴ Mesurée par l'indicateur "poids pour taille". Un individu présentant une malnutrition aiguë signifie que sa ration alimentaire est insuffisante sur une période courte ou qu'il souffre d'une infection aiguë.

⁵ Mesurée par le rapport "taille pour âge". Un individu présentant une malnutrition chronique signifie que sa ration alimentaire est insuffisante sur le long terme ou qu'il souffre d'infection chronique ou répétée.

1.7.1. Données des recensements de la population⁶

Sur un total de 11 419 000 enfants âgés de moins de 18 ans en 1994, près de 1 003 000 sont des actifs, soit un taux brut d'activité⁷ des enfants de 8,8%. Cette proportion est plus que deux fois plus importante pour les garçons (12,5%) que pour les filles (5,4%). Et dans la population active de moins de 18 ans, les garçons prédominent nettement: sur dix enfants actifs, sept sont de sexe masculin.

Tableau 3: Répartition des moins de 18 ans selon les types d'activité et d'inactivité

Effectif en millier à la première ligne.
% colonne à la deuxième ligne.

Type d'activité	Masculin	Féminin	Les deux sexes
Enfants 0-17 ans	5 798 100,0	5 621 100,0	11 419 100,0
Actifs	701 12,5	302 5,4	1 003 8,8
Inactifs	5 097 87,5	5 319 94,6	10 416 91,2

Source : Direction de la Statistique, RGPH de 1994.

Les enfants actifs sont en grande majorité des ruraux : près de 65,0% des enfants actifs relèvent du rural. Ce pourcentage est encore plus accentué chez les enfants actifs de sexe masculin : 70,0% contre 53,5% pour les filles actives. Il est à noter que les taux bruts d'activité sus-mentionnés sont calculés en rapportant le nombre d'enfants actifs au nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans y compris les petits enfants âgés de moins de 7 ans, qui forment près de 39,4% de la population infantile étudiée et qui sont exclusivement des inactifs.

Le tableau ci-après fournit les taux d'activité spécifiques de l'ensemble des enfants âgés de 7 à 17 ans et de ceux ne

⁶ Les moins de 18 ans, Direction de la statistique, 1997.

⁷ Le taux brut d'activité des enfants est le rapport de l'effectif des enfants actifs ou en situation de chômage à l'effectif total des enfants.

fréquentant pas un établissement d'enseignement ou de formation au moment de la réalisation du RGPH⁸ de 1994.

Le taux d'activité des enfants âgés de 7 à 17 ans s'élève à 14,5% (20,0% pour les garçons et 8,8% pour les filles). Ce taux est beaucoup plus important en milieu rural où il atteint 17,9% contre 10,7% en milieu urbain.

Tableau 4 : Taux d'activité des enfants âgés de 7 à 17 ans selon le sexe et le milieu de résidence (en %)

Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
Taux d'activité de l'ensemble des 7 - 17 ans			
Masculin	12,8	26,4	20,0
Féminin	8,6	9,1	8,8
Ensemble	10,7	17,9	14,5
Taux d'activité des 7 - 17 ans non scolarisés			
Masculin	57,9	49,9	52,0
Féminin	28,7	11,2	15,7
Ensemble	41,1	26,9	30,6

Source : Direction de la Statistique, RGPH de 1994.

L'examen de l'activité des enfants non scolarisés révèle que si l'on ne prend pas en compte les enfants scolarisés (près de 61,6% des enfants), les enfants actifs constituent 30,6% de la population infantile non scolarisée âgée de 7 à moins de 18 ans (taux d'activité des enfants non scolarisés). Autrement dit, sur 100 enfants ne fréquentant pas les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle en 1994, seuls 30,6 se trouvaient sur le marché du travail.

La participation des enfants non scolarisés aux activités professionnelles est plus élevée chez les garçons (52,0%) que chez les filles (15,7%). Par milieu de résidence, ce taux s'établit à 41,1% pour les villes et 26,9% pour la campagne. Cela s'explique en grande partie par le développement inégal de la scolarisation

⁸ RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

dans ces deux milieux (près de 82,2% des enfants âgés de 7 à moins de 18 ans fréquentaient un établissement d'enseignement ou de formation en milieu urbain en 1994, contre 40,9% en milieu rural).

La prévalence de l'activité économique parmi les enfants de sexe masculin pourrait s'expliquer par le fait que les garçons sont probablement beaucoup plus astreints à travailler que les filles, si toutefois ils ne vont pas à l'école. Les filles sont beaucoup plus exposées, à ces âges là, au mariage précoce et à l'aide familiale domestique ou ménagère, ce qui constitue une activité d'intérêt familial, certes, mais non comptabilisé en tant qu'activité économique.

Le travail de jeunes enfants âgés de moins de 15 ans est attribuable, entre autres, à la pauvreté et au faible niveau de scolarisation et de survie scolaire. Au Maroc, cette catégorie d'"enfants travailleurs" a connu des évolutions opposées durant les périodes 1971/1982 et 1982/1994. En effet, entre 1971 et 1982, la population active occupée âgée de moins de 15 ans a connu une progression notable ; de 265 806 à 414 012 jeunes enfants, soit une hausse de 55,8%. Au cours de la période 1982-94, cette population a commencé à régresser pour atteindre le volume de 366 943 jeunes enfants en 1994, soit une baisse de 11,4% entre 1982 et 1994.

Cela s'explique essentiellement par la diminution de l'effectif des jeunes travailleurs ruraux : 266 476 en 1994 contre 336 017 en 1982 (- 20,7%). Les progrès réalisés en matière de lutte contre le travail des jeunes enfants en milieu rural sont dus principalement à l'expansion de la scolarisation rurale. En effet, estimée à 14,2% en 1971, la proportion des enfants âgés de 5 à 14 ans qui fréquentent un établissement d'enseignement ou de formation est passée à 32,0% en 1994. Dans les villes, l'effectif des enfants exerçant des activités professionnelles n'a cessé de s'accroître. Entre 1971 et 1994, le nombre des jeunes enfants citadins exerçant une activité professionnelle a été multiplié par près de 2,2 (soit respectivement, 46 143 et 100 467 jeunes enfants citadins au travail).

Tableau 5 : Evolution de l'effectif des jeunes enfants travailleurs âgés de moins de 15 ans selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
1971			
Urbain	15 713	30 430	46 143
Rural	168 001	51 662	219 663
Ensemble	183 714	82 093	265 806
1982			
Urbain	28 583	49 412	77 995
Rural	214 057	121 960	336 017
Ensemble	242 640	171 372	414 012
1994			
Urbain	53 667	46 800	100 467
Rural	186 765	79 711	266 476
Ensemble	240 432	126 511	366 943

Source : Direction de la Statistique, RGPH de 1971, 1982 et 1994.

En 1994, la forte participation à l'emploi exercé par les jeunes revient plutôt aux garçons. Avec le développement de l'urbanisation, la part des citadins dans l'effectif des jeunes enfants actifs occupés ne cesse d'augmenter. De 17,4% en 1971, cette part passe à 27,4% en 1994.

Une proportion de petits enfants âgés de moins de 10 ans exercent aussi des activités de type économique. Mais, leur importance relative ne cesse de baisser. En 1994, ces petits enfants formaient près de 3,2% de la population des enfants actifs, contre 14,2% en 1971 (en termes absolus, leur effectif a aussi baissé, en passant de 37 824 à 24 442 enfants, entre 1971 et 1994). Aussi, les données du recensement de la population de 1994 montrent que 59,1% des enfants de cette catégorie de travailleurs sont des petits garçons dont 81,0% sont des ruraux.

La proportion des enfants actifs occupés âgés de moins de 15 ans par rapport à la population active occupée totale accuse elle aussi une tendance à la baisse. De 7,2% en 1971 (15,1% pour les filles

et 5,8% pour les garçons), elle est passée à 5,2% en 1994 (9,4% pour les filles et 4,3% pour les garçons). Cette tendance est observée aussi bien dans les villes (2,8% en 1994 contre 3,8% en 1971) que dans les campagnes (respectivement 7,8% et 8,8%).

Il se trouve que la pauvreté est un facteur fondamental dans la formation du risque de travail des jeunes enfants. La proportion des jeunes enfants "travailleurs" dans la population active occupée décroît avec l'élévation du niveau de vie de la population. De 16,3% pour les 20% de la population à faible niveau de vie, cette proportion passe à 3,6% chez les 20% de la population à haut niveau de vie.

1.7.2. Données de l'enquête annuelle sur l'emploi

En 1995 le nombre d'enfants (moins de 18 ans) au travail se situait à 642 000 (119 000 urbains et 523 000 ruraux). Les enfants urbains travaillent surtout dans l'artisanat, l'agro-alimentaire, le textile et dans les activités domestiques et ménagères en tant que petites bonnes. Il est à signaler cependant que la part des enfants âgés de moins de 15 ans dans le total de l'emploi ne cesse de reculer, passant dans les villes de 2,9% en 1987 à 1,6% en 1999, et dans les campagnes de 14% à 8,6% entre ces deux dates. L'accès à la scolarité et la difficulté de trouver un emploi expliquent cette régression de l'importance relative de l'emploi des enfants dans le volume global de l'emploi.

Les enfants ayant un emploi sont en majorité des garçons (53,1% en 1999) : les garçons sont relativement astreints à exercer une activité de type économique, si toutefois ils ne vont pas à l'école. Les filles sont, en revanche, beaucoup plus disposées, à ces âges là, à aider leur famille dans les travaux ménagers. La quasi-totalité (92,2% en 1999) des enfants ruraux actifs occupés exercent des activités économiques sous la protection de leur famille au niveau des exploitations agricoles en tant qu'aides familiales. Le secteur agricole emploie 83,6% des enfants ruraux actifs occupés. Par ailleurs, dans les villes, les enfants travaillent généralement en

dehors du cercle familial : 33,5% des enfants urbains actifs sont des salariés et 45,7% des apprentis⁹.

Les branches d'activité économique où travaillent les enfants sont plus diversifiées : la branche "industrie textile" (y compris l'artisanat), compte 23,3% des enfants citadins actifs occupés. Elle est suivie par "les services personnels et domestiques" (18,8%), les "activités industrielles" hors textile (18,2%), "le commerce" (14,1%) et "la réparation" (14,0%).

1.8. Participation des moins de 15 ans à l'activité familiale domestique

Les données de cette section se réfèrent aux données de l'enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98. Elles permettent d'évaluer la participation des moins de 15 ans à l'activité économique et d'apprécier la division du travail selon le sexe et les risques de sa reproduction sociale. Les principaux résultats qui en découlent sont présentés ci-après. Autrement dit, l'observation de la participation des enfants de 7 à moins de 15 ans à l'activité familiale, est menée ici dans le sens de caractériser la division du travail selon le genre à un jeune âge. Les principaux constats qui découlent de l'analyse de cette dimension, sont les suivants¹⁰:

Le premier a trait à l'intense contribution de la fillette aussi bien aux activités ménagères qu'au reste des activités familiales domestiques et économiques et ce, comparativement au garçon. En plus des activités supposées être purement féminines, comme le nettoyage intérieur et extérieur du logement, la lessive, la vaisselle, le rangement des pièces et les soins apportés aux plus jeunes enfants, la fillette se trouve chargée de l'approvisionnement en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons. Pour

⁹ L'apprenti dont il est question ici est un enfant travaillant pour le compte d'un employeur ou d'un indépendant dans le seul but d'apprendre un métier.

¹⁰ Les enseignements qui suivent ont été formulés à la publication suivante de la Direction de la Statistique (Maroc): *ENBTF 1997/98 : vol. 2 : les emplois du temps de la femme au Maroc*.

l'approvisionnement en bois, cette proportion s'établit respectivement à 16,1% et 9,4%.

Le second constat concerne la division du travail selon le genre. Celle-ci ne présente aucun signe de revirement dans le sens que l'éducation qu'accordent les parents à leurs enfants consiste à libérer les garçons de toutes les activités à caractère domestique ou ménager, et à les affecter aux fillettes. A l'échelle nationale, les fillettes (de 7 à 14 ans) contribuent à raison de 32,3% des cas au nettoyage intérieur et extérieur, de 22,5% à la lessive, de 6,4% au repassage, de 8,8% à la réparation et l'entretien des vêtements, de 12,2% à la préparation et la cuisson des aliments, de 14,7% au pétrissage, de 43,8% à la vaisselle, de 33,3% au rangement des pièces, de 18,2% aux soins apportés aux plus jeunes enfants, de 6,9% au travail de la laine et de 8,2% au tissage. La contribution des garçons à ces activités demeure symbolique. Elle ne dépasse pas le niveau de 1,0%. La participation des garçons aux activités domestiques comme l'approvisionnement en eau (15,8%) et en bois (9,4%) et l'élevage des bovins, ovins et caprins (12,7%) est relativement significative. Elle est cependant surclassée par le taux de participation des fillettes à ces activités (respectivement 24,4%, 16,1% et 19,0%). Les garçons ne prédominent en fait que dans la garde des troupeaux (23,9% contre 17,8% pour les filles), l'agriculture familiale (11,1% contre 3,5%) et la cueillette (11,9% contre 9,8%). Autrement dit, les garçons tendent à prédominer dans les activités les plus lucratives; ce qui consolide la division du travail selon le genre fondée sur l'affectation des activités les moins rentables et les moins lucratives à la femme. Concernant l'âge moyen à la première participation des enfants aux activités domestiques familiales, il se situe entre 7 et 11 ans et est généralement plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6 : Participation des enfants urbains à l'activité familiale économique, domestique et ménagère.

Activités	Aide dispensée par (en %)		Age moyen (en an) à la 1 ère participation	
	Garçon	Fille	Fille	Garçon
Nettoyage intérieur et extérieur	1,6	29,0	8,8	8,0
Lessive	0,6	18,7	9,4	9,0
Repassage	-	6,5	10,1	10,0
Réparation et entretien des vêtements	0,1	7,8	10,0	8,5
Préparation et cuisson des aliments	0,2	8,4	10,3	9,7
Pétrissage	0,1	10,9	10,4	10,0
Vaisselle	1,4	40,8	8,5	8,1
Rangement des pièces	1,5	29,6	8,9	9,0
Soins aux plus jeunes enfants	0,7	13,6	9,2	9,6
Approvisionnement en eau	17,8	25,0	7,9	7,9
Approvisionnement en bois	9,5	9,5	7,5	7,0
Traite	-	10,0	6,0	-
Elevage des bovins, ovins et caprins	13,0	-	7,0	7,8
Cueillette	14,3	7,1	10,0	7,0
Se rendre au souk hebdomadaire / faire le marché, les courses	7,7	3,5	8,4	8,4
Garde des troupeaux	15,8	5,2	8,0	7,0
Agriculture familiale	6,2	-	-	9,5
Conduire (ou ramener) les plus jeunes enfants à (ou de) l'école	3,4	5,6	8,8	8,5

Source : Direction de la Statistique, ENBTF 1997/98 : vol. 2 : les emplois du temps de la femme au Maroc.

Lecture : La première ligne indique qu'en milieu urbain, le "nettoyage intérieur et extérieur" est uniquement accompli par une fille de moins de 15 ans dans 29,0 % des cas observés.

Tableau 7 : Participation des enfants ruraux à l'activité familiale économique, domestique et ménagère.

Activités	Aide dispensée par (en %)		Age moyen à la 1ère participation en année	
	Garçon	Fille	Fille	Garçon
Nettoyage intérieur & extérieur	0,5	36,0	8,4	8,5
Lessive	0,2	26,8	9,0	8,8
Repassage	-	5,6	9,7	-
Réparation et entretien des vêtements	0,1	10,2	9,3	9,2
Préparation et cuisson des aliments	0,1	16,3	10,0	9,0
Pétrissage	0,1	18,9	9,8	4,0
Vaisselle	0,5	47,1	8,1	6,2
Rangement des pièces	0,5	37,5	8,5	7,9
Soins aux plus jeunes enfants	0,1	22,5	8,7	8,4
Travail de la laine	-	7,9	9,6	-
Tissage	-	9,4	9,8	-
Approvisionnement en eau	15,4	24,3	8,3	8,2
Approvisionnement en bois	9,4	16,3	8,3	8,2
Traite	0,2	6,4	10,6	7,7
L'élevage des bovins, ovins et caprins	12,7	19,7	8,3	8,0
L'élevage des volailles	1,6	23,1	8,2	7,9
Cueillette	11,8	9,9	7,9	7,9
Se rendre au souk hebdomadaire / faire le marché, les courses	8,3	1,1	7,1	8,9
Garde des troupeaux	24,1	18,2	7,8	7,9
L'agriculture familiale	11,5	3,8	8,8	9,5
Les tâches ménagères chez quelqu'un d'autres	25,0	-	-	11,0
Conduire (ou ramener) les plus jeunes enfants à (ou de) l'école	-	11,1	10,2	-

Source : Direction de la Statistique, ENBTF 1997/98: vol. 2 : les emplois du temps de la femme au Maroc.

Lecture : La première ligne indique qu'en milieu rural, le " nettoyage intérieur et extérieur " est uniquement accompli par une fille de moins de 15 ans dans 36,0 % des cas observés.

CONDITIONS D'HABITAT DES ENFANTS

Les caractéristiques relatives au logement sont susceptibles d'avoir des effets sur l'état de santé, de condition d'être et de cadre de vie des membres du ménage (source d'approvisionnement en eau, disposition de toilettes et d'autres éléments de confort, existence de l'électricité), comme elles permettent d'avoir une idée du niveau socio-économique des membres des ménages. Cette section apprécie le niveau de vie des enfants à travers les conditions d'habitations et les équipements de logements.

1.9. Statut et taux d'occupation des logements

A l'échelle nationale, la répartition des moins de 18 ans selon le statut d'occupation des ménages indique qu'en 1998/99 près des trois quarts (74,5%) des enfants habitent des logements de propriété. Cette proportion ne diffère pas si l'on se réfère à la population totale (soit 73,8%). Analysée selon le milieu de résidence, on remarque que cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 86,4% et 61,4%.

Si la location est quasi inexistante en milieu rural (0,3% des enfants ruraux habitent dans des logements de location), elle s'adjuge le second rang du point de vue importance en milieu urbain (soit 24,4%), donnant ainsi une moyenne nationale de 11,8%. La proportion des enfants habitant le "logement gratuit" et le "logement de fonction" atteint respectivement 1,3% et 6,8% au niveau national.

L'analyse du nombre moyen de pièces selon le milieu de résidence atteste que les enfants ruraux vivent dans des logements un peu plus spacieux que les enfants citadins. C'est ainsi que le nombre moyen de pièces occupées atteint 3,4 chez les enfants ruraux et uniquement 3 chez les enfants du milieu urbain. Ce constat se trouve encore confirmé si l'on se réfère à la répartition du nombre de pièces selon le milieu de résidence. En effet, 38,4% des moins de 18 ans ruraux habitent des logements de quatre pièces et plus contre uniquement 27% de ceux du milieu urbain. Cet avantage des enfants ruraux est plutôt apparent puisque les logements

urbains sont généralement construits en maçonnerie, équipés en eau et électricité et offrent, de par leur proximité à l'infrastructure sociale, plus de confort que les logements ruraux dont le principal matériau de construction est le pisé.

1.10. Accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement

L'examen du mode d'approvisionnement en eau potable selon le milieu de résidence montre que les modes d'approvisionnement s'alternent si on passe d'un milieu à un autre. Ainsi, les enfants citadins s'approvisionnent dans la majorité des cas (89,8%) du réseau de distribution de l'eau potable (75,2% par l'eau potable de réseau et 14,6% par le biais de fontaine publique). Par contre, chez les enfants ruraux, les sources naturelles (puits, sources, oueds, etc.) restent les principaux modes d'approvisionnement en eau. Près de neuf sur dix (88,1%) des enfants ruraux y recourent pour satisfaire leur besoin en eau.

Il ressort des données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVM) 1998/99, qu'au niveau national 40,4% des moins de 18 ans relèvent des ménages évacuant leurs eaux usées dans la nature. Les fosses septiques sont utilisées par 4,6% des enfants et les fosses d'aisance ou latrines par 16,8% des enfants. Ces taux s'établissent pour l'ensemble de la population respectivement à 34,9%, 4,5% et 16,0%.

S'agissant du raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, il importe de noter qu'au niveau national, seulement 36,9% des moins de 18 ans en profitent. Cette proportion cache des disparités selon le milieu de résidence (76,7% en milieu urbain et à peine 0,5% en milieu rural).

Le mode d'évacuation des ordures ménagères n'échappe pas également à la disparité entre le milieu de résidence. Ainsi, 81,9% des moins de 18 ans résidant en milieu urbain bénéficient des moyens municipaux de collecte des ordures ménagères, contre uniquement 2% des enfants en milieu rural où ce service est économiquement peu faisable et est rarement sollicité par la population en comparaison l'eau potable, les routes et l'électricité.

C'est d'ailleurs ce qui fait que cette proportion s'établit à 40% à l'échelle nationale.

1.11. Accès à l'électricité et aux moyens de communication

Les données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/99 montrent qu'au niveau national 47,4% des enfants disposent de l'électricité dans leurs logements d'habitation. Ce taux s'élève à 53,7% pour la population totale. Ces données montrent aussi que les disparités entre le milieu de résidence persistent toujours. Ainsi, 83,1% des enfants citadins accèdent à l'électricité contre uniquement 15% pour les enfants ruraux.

L'accès au téléphone confirme aussi la règle des disparités entre les enfants de moins de 18 ans selon le milieu de résidence. Ainsi, 30,1% des moins de 18 ans du milieu urbain disposent d'un téléphone dans leurs logements, contre seulement 1,6% des moins de 18 ans ruraux, et ce en 1998/99.

Compte tenu de l'évolution récente des taux d'accès à l'électricité et au téléphone, les taux sus- indiqués devraient être largement dépassés.

NIVEAU DE VIE ET TAUX DE PAUVRETE DES ENFANTS: SITUATION EN 1998/99

Le niveau de vie est assimilé, dans cette section, à la dépense annuelle moyenne par personne que consacre un ménage à la consommation de biens et services alimentaires et non alimentaires. D'après les données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/99, un enfant vit avec un ménage dépensant en moyenne 6713 DH par membre et par an, soit 559 DH par mois. Cette moyenne cache des disparités selon le milieu de résidence. Un enfant citadin relève d'un ménage dépensant 9123 DH par membre et par an (760 DH par mois); moyenne se limitant à 4523 DH par membre et par an (377 DH par mois) en milieu rural. Ces moyennes sont relativement limités en comparaison avec celles enregistrées à l'échelle nationale (pour

l'ensemble de la population), soit respectivement 7823 DH à l'échelle nationale, 10152 DH en milieu urbain et 5085 DH en milieu rural. La raison en est, entre autres, le fait qu'un ménage fortement composé d'enfants dispose, en termes relatifs, de peu d'adultes ou de membres d'actifs susceptibles d'exercer un emploi salarié ou une activité génératrice de revenu.

A partir de ces dépenses annuelles moyennes, on trouve que près de 68% des enfants vivent avec un ménage ayant une dépense annuelle par membre inférieure à la moyenne nationale (50% en milieu urbain et 84% en milieu rural). Des proportions de même niveau sont relevées pour l'ensemble de la population.

La dépense médiane s'élève, au niveau national, à 5017 DH par enfant et par an (5780 DH pour l'ensemble de la population). Cette dépense médiane est de 6707 DH par enfant et par an (7552 DH pour l'ensemble) dans les villes et de 3834 DH (4228 DH pour l'ensemble) dans les campagnes.

1.12. Caractéristiques et structure des dépenses par habitant

Le niveau de vie mesuré par la dépense par tête dépend étroitement des caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage tels que le milieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau scolaire et le statut professionnel. Le degré d'urbanisation influe nettement sur le niveau de vie des ménages. La dépense annuelle par enfant en milieu urbain est le double de celle observée en milieu rural, soit respectivement 9123 DH et 4523 DH. On trouve également que cette dépense est plus élevée dans les grandes agglomérations (9838 DH) que dans le reste des agglomérations (7881 DH).

Le niveau d'instruction du chef de ménage est aussi un facteur déterminant du niveau de consommation et influe sur le niveau de vie des ménages. La dépense annuelle moyenne par personne des enfants dont le chef a un niveau scolaire supérieur est de 3,1 fois plus grande que celle des enfants dont le chef est sans niveau scolaire soit respectivement 21855 DH et 5350 DH. Ce constat

s'explique par la taille réduite des ménages dirigés par une femme et par la tendance de ces unités familiales à résider dans les villes, espace caractérisé par un niveau de vie relativement élevé.

Les enfants relevant des ménages dirigés par les femmes ont une dépense annuelle moyenne par personne légèrement supérieure (1,15 fois) que celle des enfants dont le chef est un homme, soit respectivement 7625 DH et 6609 DH.

S'agissant du statut socioprofessionnel du chef de ménage, on remarque que les enfants dont le chef est "employeur" jouissent du niveau de vie le plus élevé. En termes statistiques, la moyenne des dépenses des enfants relevant d'un ménage dirigé par un employeur est de 1,8 fois plus grande que celle des enfants dont le chef est "indépendant", soit respectivement 14397 DH et 5115 DH.

Les comportements de consommation sont généralement analysés à travers la structure des dépenses selon les fonctions de consommation. Les dépenses de consommation sont regroupés ici en neuf postes, à savoir : Alimentation ; Habillement ; Habitation et dépenses d'énergie ; Equipement ménager ; Hygiène et soins de santé; Transport et communication ; Enseignement – culture et loisirs; autres dépenses en biens et services et dépenses non destinées à la consommation.

L'analyse de la répartition de la dépense totale selon les fonctions de consommation fait ressortir que l'alimentation et l'habitation accaparent la majorité des dépenses de consommation des ménages ayant des enfants; et ce quel que soit le milieu de résidence: 44,6% des dépenses de consommation sont destinées à l'alimentation et 21,1% à l'habitation. Ces pourcentages s'établissent respectivement à 43,1% et 21,4% pour l'ensemble de la population. Différenciés selon les milieux de résidence, la part de l'alimentaire s'établit à 38,8% en milieu urbain et à 55,3% en milieu rural et celle de l'habitation s'élève respectivement à 23,5% et 16,6%.

La structure de consommation reste influencée par plusieurs facteurs socio-économiques notamment, le niveau de revenu, le milieu de résidence, la composition et la taille du ménage, etc.. En

observant la variation des coefficients budgétaires d'un même produit selon les différentes tranches des dépenses, nous pouvons remarquer que plus le revenu est faible, plus le consommateur accorde la priorité aux produits alimentaires de première nécessité. C'est ainsi que la tranche inférieure (1^{er} quintile) consacre 58,0% de son budget à ce genre de produits (45,7% dans les villes et 60,7% dans les campagnes). Au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève, le consommateur élargit sa base de consommation à d'autres produits. Un peu plus d'un tiers du budget de consommation (36,8%) est accordé à la consommation alimentaire dans la tranche supérieure ou les 20% les plus aisés des ménages (5^{ème} quintile), soit 33,0% dans les villes et 46,7% en milieu rural.

La part de l'alimentaire passe 40,9% chez les enfants relevant des ménages à taille réduite (2 ou 3 personnes) à 48,6% pour ceux vivant dans un ménage ayant une dimension de 10 personnes et plus. Compte tenu des enseignements de la loi d'Engel, ceci signifie que les enfants vivant dans des ménages à taille élevée, sont les plus exposés à l'insuffisance des conditions de vie.

Les parts réservées aux autres postes de consommation ne dépassent pas les 7% des dépenses totales : 6,3% pour l'hygiène et soins médicaux; 6,1% pour les transports et les communications ; 4,6% pour l'enseignement, la culture et les loisirs et 4,0% pour les équipements ménagers. Ces pourcentages sont respectivement de 7,2%, 6,7%, 6% et 4,0% en milieu urbain et de 4,8%, 4,9%, 2,1% et 3,9% en milieu rural.

1.13. Répartition des dépenses de consommation par habitant

Pour mesurer les inégalités devant les dépenses de consommation, on se réfère à la décomposition de la population en classes de même fréquence (dans notre cas en termes d'enfants). Ces classes peuvent être des classes de déciles (10%), quintiles (20%), quartiles (25%), etc.

Les dépenses de consommation sont inégalement réparties sur les moins de 18 ans. De l'examen de la distribution de la masse des dépenses de consommation selon les classes des dépenses par tête (décile dans notre cas), on dégage les constatations suivantes:

La moitié la plus aisée des enfants¹¹ dispose de 75,3% de la masse globale des dépenses à l'échelle nationale. Cette proportion atteint 74,6% en milieu urbain et 70,3% en milieu rural. Les enfants les plus défavorisés au niveau national ne réalisent que 24,7%. Les 10% des enfants les plus aisés réalisent 30,5% de la masse totale des dépenses de consommation à l'échelle nationale (29,3% en milieu urbain et 23,1% en milieu rural). Tandis que les 10% les plus pauvres des enfants n'en réalisent que 2,8% à l'échelle nationale (3,0% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural).

Les 20% des enfants les plus aisés dépensent presque la moitié de la masse totale des dépenses (45,9% à l'échelle nationale, 46,1% en milieu urbain et 38,5% en milieu rural). Alors que 40% des enfants les plus défavorisés n'effectuent que 17,8% au niveau national, 18,5% en milieu urbain et 21,7% en milieu rural. L'écart mesuré en parts de dépenses réalisées entre les 10% des enfants les plus aisés et les 10% des enfants les plus défavorisés, est de 10,9 au niveau national (9,7 en milieu urbain et 6,5 en milieu rural). Ces écarts sont relativement élevés si l'on se réfère à la population totale, soit 11,8 à l'échelle nationale, 10,2 en milieu urbain et 7,3 en milieu rural.

1.14. La vulnérabilité des enfants à la pauvreté

Les données présentées en annexe donnent le taux de pauvreté pour les moins de 18 ans d'une part et l'ensemble de la population d'autre part, selon le milieu de résidence et les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage. Il en découle que 24,1% des enfants de moins de 18 ans sont pauvres à l'échelle nationale, 15,0% en milieu urbain et 32,4% en milieu rural. Ces pourcentages n'atteignent que respectivement 19,0%, 12,0% et

¹¹ Ce sont les enfants appartenant à des ménages qui dépensent une somme

27,2% pour l'ensemble de la population. Ce qui atteste que la pauvreté touche beaucoup plus les enfants que le reste de la population. Ce constat rejoint l'idée que les niveaux de vie des enfants sont faibles en comparaison avec l'ensemble de la population (cf. section 6.2 ci-dessus).

La ventilation de la pauvreté selon le milieu de résidence fait ressortir que 70,4% des enfants pauvres sont des ruraux. Ce pourcentage atteint 65,8% pour l'ensemble de la population. La description de la pauvreté selon les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages montre que:

- La pauvreté est plus accentuée chez les enfants dont le chef est de sexe masculin, soit 24,7% contre uniquement 19,4% des enfants relevant de ménages dirigés par les femmes.
- Le taux de pauvreté passe de 4,1% chez les enfants dont le chef a été scolarisé au moins à l'enseignement secondaire à 29,4% chez ceux dont le chef est sans niveau d'instruction.
- Les enfants dont les chefs sont des indépendants sont les plus exposés au risque de pauvreté (28,5%), tandis que ceux dont les chefs sont employeurs sont les plus épargnés de ce risque (5,7% comme taux de pauvreté).

D'autres indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer l'ampleur et la sévérité de la pauvreté. Il s'agit en l'occurrence de l'indice volumétrique (déficit unitaire par rapport au seuil de pauvreté) et de l'indice de sévérité. En 1998/99, ces indices s'élèvent respectivement à 5,803% et 2,124% pour les moins de 18 ans et 4,439% et 1,593% pour l'ensemble de la population et ce à l'échelle nationale. De ces pourcentages, on dégage que, d'une part le déficit unitaire par rapport au seuil de pauvreté est plus élevé chez les moins de 18 ans que chez l'ensemble de la population et que, d'autre part, la pauvreté est aussi plus sévère parmi les enfants voire les ménages ayant des enfants.

Tableau 8 : Indices comparés de pauvreté des enfants selon le milieu de résidence.

Indices de pauvreté en %	Les moins de 18 ans	Ensemble de la population
Taux de pauvreté		
Urbain	15,0	12,0
Rural	32,4	27,2
Ensemble	24,1	19,0
Indice volumétrique		
Urbain	3,294	2,508
Rural	8,104	6,709
Ensemble	5,803	4,439
Indice de sévérité		
Urbain	1,069	0,800
Rural	3,083	2,526
Ensemble	2,124	1,593

Source : Direction de la Statistique, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/99.

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, ACTIVITES DE LOISIRS ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

1.15. Equipements communautaires

En milieu rural, les enfants prédominent dans les douars accusant un retard en matière d'équipement en infrastructure sociale physique locale, et ce en comparaison avec l'ensemble de la population rurale. Ainsi, la proportion des enfants ruraux résidant dans un douar desservi par une route goudronnée est de 28,3% contre 30,9% pour l'ensemble de la population rurale. Ces pourcentages s'établissent respectivement à 16,1% contre 18,0% pour l'électricité et à 8,8% contre 9,9% pour les bornes-fontaines.

La proportion des enfants observés dans un douar équipé d'un dispensaire ou d'un centre de santé est de deux points de plus chez l'ensemble de la population (12,5%) que chez les enfants de moins de 18 ans (10,4%).

Concernant l'accessibilité de la population infantile rurale aux équipements éducatifs de base, 64,6% d'entre eux habitent des douars pourvus d'une école primaire contre 65,1% pour l'ensemble de la population. Pour la desserte du douar par un transport en commun, il y a lieu de noter que 57,5% uniquement des enfants (58,7% de l'ensemble de la population) sont desservis par un transport en commun (soit à titre permanent ou à titre occasionnel).

S'agissant de l'activité principale dans les douars, on remarque que les enfants ruraux sont observés dans la majorité des cas (soit 93,5%) dans des douars où l'activité principale est l'agriculture (82,8%) et la pêche (10,7). Malgré la prédominance de l'agriculture dans les douars, seuls 43,1%% des enfants ruraux sont observés dans des douars possédant des terres irriguées.

Au niveau de l'emploi, on trouve que les enfants relèvent essentiellement des douars où la recherche de l'emploi est difficile, soit 79,8% des cas. En termes d'encadrement agricole, tous les douars sont loin d'être bien encadrés. En effet seulement 6,7% des enfants habitent des douars ayant des coopératives de production, et seulement 2,2% d'enfants résidant dans des douars pourvus de coopératives d'encadrement agricole.

1.16. Temps de loisirs et semi-loisirs

Pour l'enquête nationale sur le Budget-Temps des femmes réalisée par la Direction de la Statistique en 1997/98, les activités de loisirs et de semi-loisirs regroupent les cours ou stages artistiques, culturels ou sportifs, les réceptions ou visites, la pratique et participation religieuses, la participation civique, la pratique d'un sport, les excursions, la chasse, l'assistance à un spectacle, En revanche, le temps libre pourrait être défini comme étant l'ensemble du temps occupé par des activités qui ne pouvaient être classées dans les rubriques suivantes: sommeil, travail, déplacements professionnels, soins personnels, obligations domestiques et repas.

Il est clair que le temps libre occupe plus ou moins une grande place dans la journée de l'individu selon que cet individu est un

adulte ou un enfant, selon qu'il travaille ou non, mais aussi selon l'état matrimonial et le sexe. La nature des activités exercées pendant ce temps libre pourraient varier selon ces facteurs mais aussi selon d'autres tels que le niveau de vie ou le revenu.

Les Marocains dépensent globalement pour leurs loisirs et culture (y compris l'enseignement) en 1998-1999 près de 353 dirhams par an et par personne, contre 394 dirhams en 1990-1991. Selon l'enquête nationale sur le budget temps des femmes réalisées en 1997-1998, la femme pratiquant les loisirs consacre en moyenne un peu plus de 4 heures par jour à cette activité, soit près de 18% de son temps qui est partagé entre le sommeil, les activités professionnelles, le temps consacré à l'éducation et à la formation et enfin le temps consacré aux tâches domestiques et ménagères. Par milieu de résidence, cette proportion est de 21% en milieu urbain et de 14% en milieu rural.

La répartition des femmes selon le temps consacré aux loisirs et l'âge, est mitigée. En effet, on devrait s'attendre à ce que ce temps soit relativement important pour les jeunes générations en comparaison avec le reste de la population. Or, le temps par pratiquante¹² est de plus de 4 heures (263 minutes)/jour pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, d'à peine 4 heures pour celles âgées de 26 à 40 ans, pour atteindre près de 5 heures pour celles âgées de 41 à 60 ans, voir plus pour celles qui ont dépassé la soixantaine. Autrement dit, compte tenu de leur teneur en termes d'activités, les loisirs et semi-loisirs sont moins pratiqués à l'âge de la procréation, de la scolarisation et des soins apportés aux enfants, et ce en comparaison avec l'âge de la retraite où l'individu est généralement libéré de ces occupations.

L'enquête sur les adolescents réalisées par le CERED¹³ à Casablanca en 1999 montre qu'à l'âge de l'adolescence les occupations des enfants diffèrent selon le sexe du point de vue intensité et priorité. La télévision (24,6% du temps libre), suivie des travaux domestiques (19,3%), de la lecture (17,7%) et de la

¹² Le temps par pratiquante est le temps moyen calculé pour les femmes ayant effectivement exercé des activités de loisirs ou de semi-loisirs; les femmes ayant passé un temps nul en ces activités étant exclues du calcul de ce temps moyen.

¹³ Centre de recherche et d'études démographiques, Rabat, Maroc.

musique (10,4%) occupent près des 7/10 du temps libre des filles à l'âge de l'adolescence. Pour les adolescents de sexe masculin, ce sont les sports (22,9%), la télévision (19,7%), la lecture (17,1%) et la promenade (10,8%) qui occupent l'essentiel (près des 7/10) du temps libre.

Tableau 9 : Répartition des adolescents selon l'occupation du temps libre, Casablanca 1999.

Occupation	Garçons	Filles
Lecture	17.1	17.7
Musique	3.7	10.4
Télévision	19.7	24.6
Cinéma	3.1	1.2
Café	2.2	0.1
Sport	22.9	3.8
Maison de jeunes	0.5	0.2
Association culturelle	0.3	0.2
Travail rémunéré	1.9	0.7
Travaux domestiques	0.7	19.3
Aider un membre de la famille	1.5	0.9
Radio	0.8	1.6
Discuter avec des amis	4.5	4.1
Voyage	2.6	1.7
Promenade	10.8	7.2
Autres	7.6	6.3
Total	100.0	100.0

Source: L'adolescent en question, Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu urbain; CERED; 1999; page 148.

7.3. Les formations culturelles destinées à l'enfance

La quantification des occupations culturelles des enfants doit être abordée sur la base d'enquête statistique de portée nationale ou spatiale significative. Il s'agit de la nécessité d'observer l'occupation du temps libre de l'enfance et de cerner les activités pratiquées durant ce temps. Etant donné le manque d'informations

dans ce domaine, cette section se limite à une présentation des statistiques sur l'offre en matière d'institutions au sein desquelles sont organisées certaines activités culturelles ou éducatives touchant les enfants et les jeunes.

LES JARDINS D'ENFANTS : Placés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des sports, leur nombre s'élève en 1999 à 311 établissements contre 277 en 1990. Bien que leur nombre reste insuffisant, la politique du Ministère de la Jeunesse et des sports dans ce domaine vise à favoriser plus particulièrement les régions déshéritées pour combler éventuellement le déficit en infrastructure nécessaire pour l'accueil de cette frange de la population. Les enfants bénéficiaires, au nombre de près de 15 mille, sont encadrés par 701 cadres dont près de 28% sont des fonctionnaires.

LES MAISONS DES JEUNES : Les maisons de jeunes constituent un lieu de rencontre privilégié pour les jeunes. En effet, par la nature même des activités organisées par les associations exerçant au sein de ces établissements, les jeunes sont dotés d'un cadre qui leur permet de discuter et d'échanger leur point de vue sur des sujets multiples. Les activités organisées au sein de ces maisons de jeunes touchent aussi bien la vie quotidienne, en abordant des sujets qui portent directement la vie quotidienne des jeunes et ce par le biais de conférences et de débats, que d'autres domaines tels que le théâtre, les clubs de l'informatique, des échecs, de la lecture, etc. Agés entre 10 et 35 ans les bénéficiaires discutent librement entre eux pour échanger leurs expériences et leur savoir-faire dans un cadre organisé qui permet à chacun d'eux d'apporter un plus et d'exprimer son point de vue.

Le nombre de ces établissements est passé de 157 en 1981 à 208 en 1987 et à 279 en 1999. Ils ont presque doublé en l'espace de près de 20 ans (1981-1999). La répartition géographique de ces établissements montre qu'ils couvrent toutes les provinces et préfectures. Le nombre de bénéficiaires quant à lui s'élève en 1999 à près de 3,4 millions de jeunes contre 2,9 millions en 1981. Etant donné la structure de la population marocaine caractérisée par une prédominance des jeunes âgés de moins de 15 ans qui représentent près de 45% de la population totale, il est légitime de

s'interroger sur la suffisance ou la non-suffisance du nombre de ces établissements pour satisfaire tous les besoins exprimés ou non. En fait, et en se référant aux opinions exprimées par des jeunes et des associations exerçant dans le domaine, l'offre reste en dessous de la demande et plusieurs villes restent dépourvues de ce lieu de rencontre et d'épanouissement des jeunes. Cependant, il est à signaler l'effort important consenti ces dernières années par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par les Collectivités Locales pour combler le déficit mais aussi pour moderniser les structures en place.

LES COLONIES DE VACANCES: Elles remplissent plusieurs fonctions, notamment une fonction sociale, une fonction récréative et une fonction éducative. En fait, les colonies de vacances constituent un cadre idéal pour les jeunes pour apprendre à se prendre en charge et à vivre en groupe en dehors du cadre familial. Plusieurs associations exercent dans ce domaine placé sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les activités des ces associations couvrent pratiquement toutes les périodes correspondant aux vacances scolaires en plus de la période estivale.

Le nombre de participants aux colonies de vacances s'élève à près de 40 mille enfants et jeunes âgés de 5 à 19 ans. Près de 85% y ont participé durant la période estivale (camps de vacances permanents) et 15% durant les vacances scolaires au titre des colonies de vacances urbaines.

LES MASS MEDIAS : En plus des stations de radios nationale et régionales, le Maroc dispose actuellement de deux chaînes de télévision. Chacune de ces deux chaînes a développé des programmes spécifiques destinés à cette frange de la population. En plus des émissions quotidiennes (dessins animés), les deux chaînes consacrent la matinée du dimanche à des émissions animées par les enfants.

LE PARLEMENT DES ENFANTS : Ce cadre constitue un lieu de rencontre entre enfants provenant des différentes provinces et préfectures du Royaume pour discuter des questions qui les

préoccupent tels que le système éducatif, la situation de l'enfant et le respect de ses droits.

7.4. Mesures institutionnelles en faveur de l'enfance

Le Maroc a ratifié la déclaration universelle pour la protection et le développement de l'enfant en février 1992. Ceci s'est matérialisé par :

- La promulgation de la loi sur la protection des enfants abandonnés et sur la réglementation de l'adoption.

- L'institutionnalisation du Congrès National sur les Droits de l'Enfant et sa consécration comme Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) chargé, entre autres, du suivi de la stratégie d'application de la Convention relative aux Droits de l'enfant.

- La mise en place du parlement de l'enfant pour apprendre aux enfants à défendre et à revendiquer leurs droits et à les initier à la vie publique.

- L'élaboration des plans d'action nationaux en faveur de la survie, la promotion, de la protection et du développement de l'enfant. Un premier plan a été préparé en 1992, le deuxième est actuellement en cours d'élaboration.

La protection de l'enfance reste également marquée par une forte présence de la société civile. Plusieurs organisations non gouvernementales se distinguent par leurs actions en faveur des enfants en situation difficile telles que "les villages d'enfants SOS", "l'heure joyeuse", "Beïti", "Darna", ...

ANNEXE

Tabulation Statistique détaillée sur l'enfance marocaine

Tableau S01.1 : Répartition des moins de 18 ans selon les caractéristiques démographiques et le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	En %	
			II.	ENSEMBLE
Sexe				
Masculin	50,7	51,3	51,0	
Féminin	49,3	48,7	49,0	
Total	100,0	100,0	100,0	
Classes d'âges des moins de 18 ans				
- de 1an	4,4	5,7	5,1	
de 1 à 6 ans	30,8	32,7	31,8	
de 7 à 14 ans	46,7	45,3	46,0	
de 15 à 17 ans	18,1	16,3	17,1	
Total	100,0	100,0	100,0	
Etat matrimonial				
Célibataire	99,6	99,2	99,4	
Marié	0,4	0,7	0,6	
Divorcé	--	0,1	0,0	
Total	100,0	100,0	100,0	
Taille moyenne des ménages	7,1	8,4	7,7	
Taille de ménage				
2 à 3 personnes	3,8	2,0	2,9	
4 à 5 personnes	24,1	15,8	19,7	
6 à 7 personnes	35,3	29,8	32,4	
8 à 9 personnes	21,5	24,8	23,2	
10 personnes et plus	15,3	27,6	21,8	
Total	100,0	100,0	100,0	
Taux global de fécondité en pour mille	2,8	5,2	4,0	
Nombre moyen d'enfants désirés	2,5	3,0	2,9	

Source : Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99

Tableau S01.2 : Effectif en milliers de la population infantile selon le groupe d'âges quinquennal, le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âge/sexe	Effectif en milliers					
	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Ensemble						
Garçons						
0 – 4	1 608	1 577	1 550	1 529	1 517	1 521
5 – 9	1 651	1 649	1 645	1 636	1 620	1 588
10 – 14	1 611	1 632	1 643	1 647	1 647	1 646
15 – 19	1 404	1 444	1 488	1 534	1 574	1 605
Total	6 274	6 302	6 326	6 346	6 358	6 360
Filles						
0 – 4	1 554	1 522	1 495	1 473	1 459	1 458
5 – 9	1 593	1 588	1 582	1 574	1 560	1 534
10 – 14	1 584	1 596	1 600	1 598	1 594	1 589
15 – 19	1 428	1 460	1 495	1 529	1 558	1 579
Total	6 159	6 166	6 172	6 174	6 171	6 160
Urbain						
Garçons						
0 – 4	726	720	717	716	718	727
5 – 9	720	725	733	740	744	744
10 – 14	753	763	766	764	762	763
15 – 19	698	718	742	765	786	803
Total	2 897	2 926	2 958	2 985	3 010	3 037
Filles						
0 – 4	703	694	689	686	688	695
5 – 9	711	716	721	727	730	729
10 – 14	748	759	766	770	773	779
15 – 19	717	738	762	786	808	826
Total	2 879	2 907	2 938	2 969	2 999	3 029
Rural						
Garçons						
0 – 4	882	857	833	813	799	794
5 – 9	931	924	912	896	876	844
10 – 14	858	869	877	883	885	883
15 – 19	706	726	746	769	788	802
Total	3 377	3 376	3 368	3 361	3 348	3 323
Filles						
0 – 4	851	828	806	787	771	763
5 – 9	882	872	861	847	830	805
10 – 14	836	837	834	828	821	810
15 – 19	711	722	733	743	750	753
Total	3 280	3 259	3 234	3 205	3 172	3 131

Tableau S01.3 : Nombre de naissances déclarées à l'état civil selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge

EFFECTIF	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
MASCULIN							
Ensemble	291 957	287 245	297 815	286 522	268 219	281 561	277 048
Urbain	109 295	137 611	142 930	137 862	129 291	131 682	131 279
Rural	182 662	149 634	154 885	148 660	138 928	149 354	145 376
FEMININ							
Ensemble	279 503	273 948	284 014	275 051	255 320	270 580	263 859
Urbain	104 772	131 540	136 447	132 516	123 501	126 782	125 212
Rural	174 731	142 408	147 567	142 535	131 819	143 315	138 296

Tableau S01.4 : Nombre de décès déclarés à l'état civil selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge

EFFECTIF	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Masculin							
URBAIN							
< 1 an	1 949	2 333	2 121	2 158	1 841	1 396	1 786
1 - 4 ans	687	801	772	852	630	599	624
5 - 9 ans	409	460	490	481	393	398	357
10 - 14 ans	417	488	450	496	388	395	394
15 - 19 ans	624	652					
Total	4 086	4 734	3 833	3 987	3 252	2 788	3 161
RURAL							
< 1 an	4 610	4 759	3 629	3 703	2 975	2 952	3 226
1 - 4 ans	2 514	2 333	2 067	2 007	1 653	1 537	1 659
5 - 9 ans	941	781	830	741	689	707	650
10 - 14 ans	714	646	603	561	551	567	542
15 - 19 ans	793	644					
Total	9 572	9 163	6 526	7 012	5 868	5 763	6 077
Féminin							
URBAIN							
< 1 an	1 674	1 878	1 759	1 691	1 484	1 148	1 374
1 - 4 ans	565	686	651	631	519	545	562
5 - 9 ans	340	318	324	368	258	250	258
10 - 14 ans	264	318	328	313	226	246	246
15 - 19 ans	339	398					
Total	3 176	3 598	3 062	3 003	2 487	2 189	2 440
RURAL							
< 1 an	4 088	4 203	3 318	3 168	2 594	2 545	2 662
1 - 4 ans	2 372	2 222	2 022	1 778	1 654	1 561	1 476
5 - 9 ans	800	739	629	551	548	538	516
10 - 14 ans	567	511	518	424	427	409	403

15 – 19 ans	615	503					
Total	8 442	8 178	6 487	5 921	5 223	5 053	5 057

Sources: Annuaire statistique 1994-1997 ; Etat civil 94-97.

Tableau S01.5 : Taux de mortalité des enfants

INDICATEURS	En pour mille	
	Dates et valeurs	
	1988-92	1992-97
- Quotient de mortalité néonatale (avant d'attendre 1 mois)		
. Ensemble	31,4	19,7
. Urbain	29,9	15,1
. Rural	36,2	22,1
. Filles	29,1	13,1
. Garçons	38,7	16,1
- Quotient de mortalité post-néonatale (entre le premier et le douzième mois)		
. Ensemble	25,9	16,9
. Urbain	22,0	8,7
. Rural	33,1	23,9
. Filles	28,3	19,9
. Garçons	30,0	21,1
- Quotient de mortalité infantile (moins d'un an)		
. Ensemble	57,3	36,6
. Urbain	51,9	23,8
. Rural	69,3	46,1
. Filles	57,3	33,1
. Garçons	68,3	37,3
- Quotient de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans)		
. Ensemble	76,1	45,8
. Urbain	58,7	29,9
. Rural	97,8	61,1
. Filles	79,6	44,6
. Garçons	88,0	47,2

Source : Ministère de la Santé, ENPS 1992 & Papchild 1997.

Tableau S02.1 : Répartition comparée des moins de 18 ans selon le type de ville et le milieu de résidence

En %

Type de ville	Moins de 18 ans	Ensemble de la population
Urbain	36,0 (47,6)	53,8
• Grande ville	34,5 (30,2)	35,6
• Autres villes	38,8 (17,4)	18,2
Rural	46,1 (52,4)	46,2
Total	40,0 (100,0)	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Lecture : La première colonne de ce tableau donne la répartition horizontale et verticale de la population âgée de moins de 18 ans. La première ligne donne l'importance relative des enfants dans le total de la population de chaque milieu ou type de ville; la seconde ligne donne la répartition des enfants selon le milieu de résidence.

Tableau S02.2 : Répartition comparée des moins de 18 ans selon la région économique

En %

Région économique	Moins de 18 ans			Ensemble de la population		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Régions Sud	75,2 3,9	24,8 1,2	100,0 2,5	73,6 3,1	26,4 1,3	100,0 2,3
Souss-Massa-Draa	30,7 7,0	69,3 14,3	100,0 10,8	36,4 7,0	63,6 14,3	100,0 10,4
Gharb-chrarda-Béni Hssen	32,7 4,5	67,3 8,4	100,0 6,5	41,8 4,8	58,2 7,8	100,0 6,2
Chaouia-Ouardigha	35,8 4,1	64,2 6,6	100,0 5,4	41,8 4,2	58,2 6,8	100,0 5,4
Marrakech-Tensift AlHaouz	30,3 7,3	69,7 15,4	100,0 11,6	37,5 7,3	62,5 14,2	100,0 10,5
Oriental	56,6 8,2	43,4 5,7	100,0 6,9	59,4 8,0	40,6 6,3	100,0 7,2
Grand-Casablanca	91,8 17,8	8,2 1,4	100,0 9,2	93,1 19,2	6,9 1,7	100,0 11,1
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	84,9 11,7	15,1 1,9	100,0 6,6	85,3 13,1	14,7 2,6	100,0 8,3
Doukkala-Abda	32,8 4,8	67,2 9,0	100,0 7,0	36,9 4,7	63,1 9,3	100,0 6,8
Tadla-Azilal	33,1 3,8	66,9 7,1	100,0 5,5	36,8 3,7	62,2 7,5	100,0 5,4
Meknès-Tafilalet	49,0 6,4	51,0 6,1	100,0 6,3	55,3 7,0	44,7 6,5	100,0 6,7
Fès-Boulemane	68,7 7,7	31,3 3,2	100,0 5,3	72,4 7,4	27,6 3,3	100,0 5,5
Taza-Al Hoceima-Taounate	18,9 3,0	81,1 11,9	100,0 7,7	21,7 2,6	78,3 11,1	100,0 6,5

Tanger-Tétouan	52,6 9,7	47,4 7,9	100,0 8,8	55,5 8,0	44,5 7,4	100,0 7,7
Total	47,6 100,0	53,4 100,0	100,0 100,0	53,8 100,0	46,2 100,0	100,0 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENVM 1998/99

Lecture : Ce tableau donne la répartition horizontale et verticale de la population âgée de moins de 18 ans, comparée à la répartition de l'ensemble de la population. La première ligne donne la répartition des enfants de chaque région selon le milieu de résidence ; la seconde ligne donne la répartition des enfants relevant d'un milieu de résidence donné selon les régions.

Tableau S02.3 : Répartition des moins de 18 ans, comparée à celle de l'ensemble de la population, selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage.

Caractéristiques	En %					
	Urbain		Rural		III. ENSEMBLE	
	Moins de 18 ans	Total	Moins de 18 ans	Total	Moins de 18 ans	Total
Niveau scolaire du chef de ménage						
Aucun	42,0	45,4	61,9	63,6	52,4	53,8
Fondamental	30,8	27,4	17,3	16,0	23,7	22,1
Secondaire	8,5	7,8	0,8	0,8	4,5	4,6
Supérieur	4,7	4,9	0,5	0,4	2,5	2,8
Autre	14,0	14,5	19,5	19,2	16,9	16,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sexe du chef de ménage						
Masculin	86,5	84,1	92,7	92,2	89,7	87,9
Féminin	13,5	15,9	7,3	7,8	10,3	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Situation dans la profession du chef de ménage						
Salarié	49,6	43,9	25,3	22,8	36,8	34,1
Indépendant	24,1	22,2	61,2	60,5	43,6	39,9
Employeur	4,3	3,7	0,9	1,2	2,5	2,6
Autres actifs	1,8	1,4	1,9	1,8	1,8	1,6
Inactifs	20,2	28,8	10,7	13,7	15,3	21,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Profession de chef de ménage						
Profession libéral	3,7	3,5	0,3	0,4	1,9	2,1
Cadre moy. et sup.	14,4	13,3	2,9	2,9	8,4	8,5
Commerçant et f.	14,9	13,6	6,2	6,0	10,3	10,1
Exploitation agricole	3,4	3,1	51,2	50,7	28,4	25,1
Ouvriers agricoles	2,6	2,2	12,0	11,2	7,5	6,4
Ouvriers non agricoles	40,2	34,9	16,6	15,0	27,8	25,7
Ch1	0,6	0,6	0,1	0,1	0,4	0,3
Inactif	20,2	28,8	10,7	13,7	15,3	21,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age du chef de ménage						
15 à 24ans	0,8	0,8	0,9	1,2	0,8	1,0
25 à 34ans	9,1	8,1	12,1	10,9	10,7	9,4

35 à 44ans	37,3	27,0	32,6	25,6	34,8	26,4
45 à 59ans	29,8	27,2	26,9	25,2	28,3	26,2
60 ans et +	23,0	36,9	27,5	37,1	25,4	37,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Type d'activité						
Actif occupé	75,1	67,0	86,6	83,5	81,1	74,6
Chomeur	4,7	4,2	2,7	2,8	3,6	3,6
Inactif	20,2	28,8	10,7	13,7	15,3	21,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etat matrimonial du chef de ménage						
Célibataire	1,0	2,4	0,9	1,5	1,0	2,0
Marié	91,4	85,9	94,1	92,3	92,8	88,9
Veuf+ Divorcé	7,6	11,7	5,0	6,2	6,2	9,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99

Tableau S03 : Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général

INDICATEURS	1990 / 1991	1998 / 99
Précolaire		
. Effectif (en milliers)	812	819
Dont % filles	30,6	31,8
. Taux brut de préscolarisation (4 à 6 ans, %)	41,3	44,0
Premier cycle de l'enseignement Fondamental		
. Nombre d'élèves scolarisés (en milliers)	2 484	3 462
. Taux brut de scolarisation (7-12 ans, en %)		
Masculin	75,9	98,9
Féminin	52,3	80,3
Ensemble	64,3	89,6
Deuxième cycle de l'enseignement Fondamental		
. Nombre d'élèves scolarisés (en milliers)	784	946
. Taux brut de scolarisation (13-15 ans, en %)		
Masculin	51,5	55,1
Féminin	36,6	42,3
Ensemble	43,9	48,8
Enseignement secondaire		
. Nombre d'élèves scolarisés (en milliers)	331	443
. Taux brut de scolarisation (16-18 ans, en %)		
Masculin	26,0	24,9
Féminin	16,6	20,7
Ensemble	21,1	22,8

Tableau S03 : **Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)**

Indicateurs	Dates et valeurs								
	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99
1. Enseignement préscolaire									
- Effectif préscolarisé (en milliers)	812	788	779	783	797	817	846	870	819
. Dont % des filles	30,6	28,9	29,5	29,7	30,3	31,2	31,8	32,7	31,8
- Répartition par type d'enseignement (en %)									
. Ecoles coraniques	95,8	82,7	76,9	78,1	75,2	71,4	72,1	68,5	66,8
. Préscolaire moderne	4,2	17,3	23,1	21,9	24,8	28,6	27,9	31,5	33,2
- Taux brut de préscolarisation (4 à 6 ans) (en %)									
. Les deux sexes	41,3	40,2	39,8	40,9	41,8	42,9	44,6	46,6	44,0
. Filles	25,7	23,7	23,9	24,7	25,8	27,3	28,9	31,1	30,3
. Garçons	56,2	56,1	55,0	56,5	57,1	57,0	59,6	61,6	57,7
- Rapport élèves/classe ¹	30	27	30	31	29	30	28	27	26
- Taux d'encadrement ² (en %) :									
. Ecoles coraniques	20	20	20	20	20	19	20	20	18
. Préscolaire moderne	22	27	27	28	28	30	26	26	24

1 : Préscolaire moderne.

2 : Nombre d'élève par enseignant.

Tableau S03 : Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)

Indicateurs	Dates et valeurs								
	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99
2. Premier cycle de l'enseignement fondamental									
- Effectif scolarisé (en milliers)	2 484	2 579	2 729	2 874	3 007	3 102	3 161	3 254	3 461
Dont % des filles	39,8	40,2	40,5	41,1	41,6	42,0	42,4	43,0	44,2
% des élèves des établissements en milieu rural	38,7	39,6	37,4	39,3	40,7	41,4	42,2	43,4	...
% secteur privé	3,6	3,6	3,7	3,6	3,7	3,8	4,0	4,2	4,2
- Taux brut de scolarisation (en %) (7 à 12 ans)									
. Ensemble	64,3	66,7	70,2	73,8	77,2	79,7	81,4	84,1	89,1
. Urbain	89,0	89,0	97,2	98,7	100,5	101,9	102,1	102,3	105,1
. Rural	44,7	48,2	47,9	53,1	57,7	60,9	63,7	68,2	76,1
. Filles	52,3	54,5	57,9	61,4	65,2	68,1	70,3	72,5	80,1
Filles citadines	85,2	84,0	93,4	92,6	94,6	96,2	96,7	97,0	99,1
Filles rurales	26,6	30,0	29,6	35,2	40,0	43,8	47,0	51,4	62,1
. Garçons	75,9	78,0	82,2	85,8	88,8	90,0	92,2	95,2	98,1
Garçons citadins	92,7	94,0	100,7	104,8	106,4	107,7	107,4	107,6	110,1
Garçons ruraux	62,3	65,7	66,3	70,3	74,5	77,1	79,5	84,7	88,1
- Taux net de scolarisation (en %) (7 à 12 ans)									
. Ensemble	54,4	55,8	58,6	61,6	64,5	66,5	67,5	68,4	70,1
. Urbain	73,7	72,5	79,2	80,3	81,5	82,4	81,7	80,4	80,1
. Rural	39,0	42,0	41,5	46,1	50,3	53,1	55,3	57,9	62,1
. Filles	37,2	46,0	48,7	51,8	55,1	57,5	58,9	59,8	64,1
Filles citadines	71,2	69,2	77,2	76,4	77,9	78,9	78,5	77,3	77,1
Filles rurales	10,2	24,7	26,0	31,1	35,6	39,0	41,7	44,4	51,1
. Garçons	70,8	65,3	68,1	71,1	73,7	75,2	75,7	76,8	77,1
Garçons citadins	76,1	75,7	81,1	84,1	85,1	85,9	84,8	83,5	83,1
Garçons ruraux	66,6	56,8	57,0	60,5	64,3	66,4	68,2	71,4	72,1
- Taux de redoublement ¹ en (%)									
. Les deux sexes	11,4	12,7	12,8	12,6	12,1	12,4	12,6	12,9	12,1
. Filles	10,1	10,7	10,9	10,6	10,4	10,4	10,6	10,7	10,1
. Garçons	12,3	14,0	14,1	14,0	13,4	13,8	14,1	14,6	14,1
- Personnel enseignant	91 680	95 026	98 734	102 452	106 393	109 817	114 406	117 761	116 600
. Dont % femmes	37,2	38,4	38,4	38,2	37,9	38,0	37,5	37,8	37,1
- Taux d'encadrement (%)	27	27	28	28	28	28	28	28	28
- Rapport élèves / classe	28	28	29	29	29	29	28	28	29

1 : Secteur public.

Tableau S03: Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)

Indicateurs	Dates et valeurs				
	90-91	93-94	96-97	97-98	98-99
2. Premier cycle de l'enseignement fondamental (suite)					
- Effectif des nouveaux inscrits en première année ¹ (en milliers)	446	540	532	579	615
. Dont % des filles	41,5	43,3	44,8	45,9	47,5
% des inscrits aux établissements en milieu rural	47,5	50,7	50,0	52,1	56,4
- Taux brut d'inscription en première année (7 ans) (en %) :					
. Total	72,0	88,3	88,6	91,1	109,4
. Urbain	91,5	103,1	100,8	105,4	102,7
. Rural	57,2	76,6	78,1	88,6	115,3
. Filles	61,5	78,3	81,2	85,3	105,8
. Garçons	82,1	97,9	95,8	96,7	113,0
- Taux de passage au deuxième cycle fondamental ¹ (en %)	87,2	84,2	78,7	77,9	...
- Part des élèves bénéficiant des cantines scolaires ¹ (en %) :					
. Total	31,1	33,9	29,9	29,3	25,3
. Rural	53,7	62,1	57,7	...	47,1

1 : Secteur public.

Tableau S03 : Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)

Indicateurs	Dates et valeurs						
	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99
3. Deuxième cycle de l'enseignement fondamental							
- Effectif scolarisé (en milliers)	833	874	908	937	955	935	946
Dont % des filles	40,9	41,1	41,3	41,2	41,6	42,2	42,7
% des élèves des établissements du milieu rural	6,4	8,4	9,3	9,9	11,4	13,5	14,0
% secteur privé	1,3	1,3	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0
- Taux brut de scolarisation (en %) :							
. Ensemble	44,9	47,4	48,5	49,5	49,9	48,7	48,8
. Urbain	86,1	90,6	91,4	92,4	91,4	86,7	86,3
. Rural	5,6	7,7	8,7	9,5	11,0	12,8	13,3
. Filles	36,3	39,1	40,3	41,2	42,0	41,6	42,3
Filles citadines	70,5	77,3	78,8	79,6	79,5	76,5	77,1
Filles rurales	2,3	3,5	4,1	4,4	5,6	7,1	7,7
. Garçons	53,7	55,7	56,6	57,6	57,7	55,6	55,1
Garçons citadins	102,8	103,8	104,1	105,3	103,6	97,1	95,7
Garçons ruraux	8,8	11,8	13,2	14,3	16,2	18,1	18,6
- Taux net de scolarisation ¹ :							
. Les deux sexes	26,0	29,0	31,3	30,9	32,3	31,2	32,1
. Filles	22,4	24,7	27,3	26,6	29,1	28,0	29,1
. Garçons	31,4	33,3	34,3	35,2	35,2	35,1	35,0
- Taux de redoublement ¹ (en %)	22,6	20,8	21,4	21,5	22,3	20,7	19,8
- Taux de passage au secondaire ¹	39,3	38,8	38,5	38,5	39,2
- Personnel enseignant ¹	44 712	47 760	48 257	48 927	49 569	49 739	50 881
- Taux d'encadrement ¹ (en %)	17	18	19	19	19	19	18
- Rapport élèves / classe	29	30	31	32	32	30	31
- Part des élèves internes ¹ (en %)	3,5	3,4	3,3	3,1	2,8	3,4	2,9

1 : Secteur public.

Tableau S03 : Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)

Régions	Ensemble du second cycle		Elève de 7ème année	
	Effectif	% des filles	Effectif	% des filles
4. Deuxième cycle de l'enseignement fondamental : Elèves selon les régions et sexe, année scolaire 1998-99 (enseignement public)				
Oued Ed-Dahab-Lagouira	1 515	43,2	629	42,0
Laâyoune- Boujdour-Sakia El Hamra	10 106	46,5	3 632	46,0
Guelmim-Es-Semara	18 131	38,3	6 186	38,7
Souss-Massa-Draâ	80 361	34,1	30 310	32,6
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	53 462	39,7	20 063	38,0
Chaouia-Ouardighra	52 884	42,4	18 853	41,2
Marrakech-Tensift-Al Haouz	62 454	41,9	22 925	39,9
Région de l'Oriental	66 918	42,0	23 143	40,4
Grand Casablanca	160 237	49,6	56 304	48,7
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	95 494	47,7	33 867	46,4
Doukala-Abda	50 097	43,0	18 005	41,0
Tadla-Azilal	39 853	37,7	13 918	37,0
Meknès-Tafilalet	79 262	40,1	28 360	38,6
Fès-Boulmane	60 136	44,0	21 837	42,0
Taza-Al Hoceima-Taounate	43 789	33,1	16 319	32,4
Tanger-Tétouan	62 397	45,4	24 774	43,1

Tableau S03: Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)

Indicateurs	Dates et valeurs								
	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99
5. Enseignement secondaire									
- Effectif scolarisé (en milliers)	331	362	375	391	392	398	413	429	443
. Dont % des filles	40,5	40,3	41,2	41,7	42,4	42,6	43,3	43,7	44,5
% des élèves des établissements en milieu rural	1,0	2,2	2,6	2,8	3,8	4,7	4,7
% du secteur privé	4,8	7,9	7,2	7,2	7,2	7,6	7,4	7,0	6,6
- Taux d'accroissement (en %)	...	9,4	3,6	4,3	0,3	1,5	3,8	4,0	3,3
- Taux brut de scolarisation (en %)									
. Les deux sexes	21,1	22,5	22,6	23,1	22,5	22,2	22,4	22,8	22,8
. Filles	16,6	17,7	17,3	19,1	18,9	18,8	19,6	20,0	20,5
. Garçons	26,0	27,4	28,9	27,2	26,1	25,6	25,1	25,6	24,9
- Rapport élèves / classe	30	32	31	32	30	30	30	30	31
- Personnel enseignant ¹	23 423	25 095	26 680	27 647	28 480	29 474	29 996	30 911	31 700
. Dont % des femmes	29,8	30,2	30,2	30,0	29,9	27,4	30,1	30,0	30,5
% des enseignants en milieu rural	1,4	2,5	2,9	3,4	4,3	7,2	6,4
- Part des élèves internes ¹ (en %)	9,7	9,4	9,3	9,1	8,9	8,3	7,9	7,6	6,5
- Répartition des élèves par branche ¹ (en %)									
. Lettres	45,4	47,2	49,6	51,0	50,0	49,2	49,3	49,7	50,5
. Sciences	49,5	47,9	46,1	44,8	45,2	45,6	45,4	44,9	44,6
. Techniques	5,1	4,7	4,3	4,2	4,8	5,2	5,3	5,4	4,5
- Effectif des candidats présents aux examens du baccalauréat (en milliers)	100	103	101	119	123	122	118	118	122
. Dont % des filles	42,3	42,2	43,9	41,1	43,6
- Taux de réussite au baccalauréat (en %)	59,6	65,0	58,6	58,2	53,6	52,4	58,0	57,6	59,6
- Répartition des bacheliers selon le type de baccalauréat (en %)									
. Littéraire	40,1	44,3	49,2	50,5	49,7	47,4	46,9	47,0	43,6
. Scientifique	51,8	48,0	43,8	43,0	44,0	45,8	46,5	46,2	49,5
. Technique	8,1	7,7	7,0	6,6	6,3	6,8	6,5	6,7	7,1

1 : Secteur public.

Tableau S03 : Evolution des indicateurs de scolarisation selon les cycles d'enseignement général (suite)

Régions	Ensemble du cycle		Elève de 1 ^{ère} année	
	Effectif	% des filles	Effectif	% des filles
6. Enseignement secondaire : Elèves selon les régions et le sexe, année scolaire 1998-99 (enseignement public)				
Oued Ed-Dahab-Lagouira	605	46,5	303	47,5
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	4 225	48,8	2 127	46,5
Guelmim-Es-Semara	7 361	35,2	3 481	34,4
Souss-Massa-Draâ	31 830	34,8	13 485	33,1
Gharb-Chrarda-Beni Hssein	23 682	43,4	10 266	41,7
Chaouia-Ouardighra	22 921	44,8	9 574	43,9
Marrakech-Tensift-Al Haouz	29 284	45,4	12 474	43,1
Région de l'Oriental	30 199	45,8	13 485	42,5
Grand Casablanca	75 651	52,9	29 549	52,4
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	44 269	48,8	18 483	46,8
Doukala-Abda	20 956	46,8	8 882	45,7
Tadla-Azilal	17 065	37,5	7 250	35,8
Meknès-Tafilalet	36 629	40,0	14 325	37,8
Fès-Boulmane	27 141	45,4	11 480	42,6
Taza-Al Hoceima-Taounate	17 746	37,2	8 194	34,6
Tanger-Tétouan	24 344	49,7	9 956	47,9

Tableau S05: Conditions d'habitat des moins de 18 ans selon le milieu de résidence

Caractéristiques	En %					
	Urbain		Rural		IV. ENSEMBLE	
	Moins de 18 ans	Total	Moins de 18 ans	Total	Moins de 18 ans	Total
Statut d'occupation des logements						
Propriétaire	61,4	61,8	86,4	87,8	74,5	73,8
Locataire	24,4	24,8	0,4	0,3	11,8	13,5
Logement de fonction	2,5	2	0,2	0,2	1,3	1,2
Logement gratuit	7,3	7,2	6,3	5,5	6,8	6,4
Autre	4,4	4,2	6,7	6,2	5,6	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen de pièces	3,0	3,2	3,4	3,5	3,2	3,3
Répartition du nombre de pièces						
1 pièce	10,1	8,9	6,5	5,9	8,3	7,5
2 pièces	31,1	28,4	27,4	25,1	29,2	26,9
3 pièces	31,8	32,2	27,7	28,1	29,6	30,3
4 pièces	14,2	15,2	19,0	20,1	16,7	17,5
5 pièces et plus	12,8	15,3	19,4	20,8	16,2	17,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Équipement sanitaire						
Bain	3,0	3,2	16,2	16,76	9,9	9,4
Baignoire	9,2	9,6	0,3	0,3	4,5	5,3
Douche	27,7	29,3	1,7	2,0	14,1	16,7
Lavabo	40,8	44,9	1,6	1,9	20,3	25,0
Cuisine	88,8	89,1	80,6	82,3	84,5	85,9
Approvisionnement en eau						
Eau potable/ réseau	75,2	78,4	4,9	5,5	38,4	44,7
Eau potable/ fontaine	14,6	12,8	5,9	6	10,0	9,6
Point d'eau collectif	1,8	1,4	28,9	28,3	16,0	13,8
Source/ Oued,.....	0,6	0,5	26,4	25,2	14,1	12,0
Point d'eau privé	3,1	2,6	27,6	28,9	15,9	14,8
Autres sources	4,6	4,1	5,2	5	5,0	4,5
Non déclaré	0,1	0,2	1,1	1,1	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Évacuation des eaux usées						
Egout	76,7	80,2	0,5	0,6	36,9	43,4
Fosse septique	4,4	3,8	4,8	5,3	4,6	4,5
Fosse d'aisance	13,0	10,9	20,3	22,0	16,8	16,0
Jetées dans la nature	5,3	4,7	72,4	70,0	40,4	34,9
Autres	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Non déclaré	0,2	0,1	1,7	1,7	0,9	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Mode d'évacuation des ordures ménagères						
Poubelle communale de collecte	14,6	15,0	0,9	1,0	7,4	8,6
Ramassées par camion communal	67,3	69,5	1,1	1,2	32,6	37,9
Jetées dans la nature	13,2	11,6	97,2	97,0	57,2	51,0
Autre	4,8	3,9	0,7	0,7	2,7	2,4
Non déclaré	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux d'équipement						
Téléphone	30,1	36,6	1,6	1,7	15,2	20,5
Electricité	83,1	86,1	15,0	16,0	47,4	53,7

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S06.1 : Dépense annuelle moyenne par personne selon les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages ayant au moins un enfant.

Dépenses en DH de 1998/99

V. CARACTERISTIQUES	Les moins de 18 ans	Ensemble de la population
Milieu de résidence		
- Urbain dont :	9123	10152
• Grandes villes	9838	10828
• Autres villes	7881	8851
- Rural	4523	5085
- Ensemble	6713	7823
Sexe du chef de ménage		
- Masculin	6609	7613
- Féminin	7625	9328
Age du chef de ménage		
- 15 – 24 ans	6749	8052
- 25 – 34 ans	6389	7760
- 35 – 44 ans	6939	7795
- 45 – 59 ans	6909	7759
- 60 et plus	6319	7905
Etat matrimonial du CM		
- Célibataire	7950	11180
- Marié	6685	7616
- Veuf et Divorcé	6946	9083
Niveau scolaire du CM		
- Sans niveau	5350	6316
- Fondamental	7340	8352
- Secondaire	14890	15874
- Supérieur	21855	23097
- Msid et autres	5640	6763
Situation dans la profession du CM		
- Salarié	7745	8956
- Indépendant	5115	5838
- Employeur	14397	14655
- Autres actifs	7829	8368
- Inactifs	7387	8801

Source : Direction de la Statistique, ENVM 1998/99

Tableau S06.2 : Dépense annuelle moyenne par personne (en DH de 1998/99 en première ligne) et coefficients budgétaires (en % en seconde ligne) selon les grands groupes de biens et services et le milieu de résidence

Grands groupes de biens et services	Milieu de résidence				
	Grandes villes	Autres Villes	Total urbain	Total rural	Ensemble
Alimentation	3653 37,1%	3341 42,4%	3539 38,8%	2502 55,3%	2996 44,6%
Habillement	585 5,9%	463 5,9%	541 5,9%	232 5,1%	379 5,6%
Habitation et énergie	2250 22,9%	1957 24,8%	2143 23,5%	751 16,6%	1414 21,1%
Equipements ménagers	396 4,0%	320 4,0%	368 4,0%	174 3,9%	2667 4,0%
Hygiène et soins médicaux	744 7,6%	493 6,3%	652 7,2%	215 4,8%	424 6,3%
Transport et communications	735 7,5%	393 5,0%	611 6,7%	223 4,9%	407 6,1%
Enseignement, culture et loisirs	677 6,9%	324 4,1%	548 6,0%	96 2,1%	311 4,6%
Autres dépenses de biens et services	610 6,2%	438 5,6%	547 6,0%	253 5,6%	393 5,9%
Dépenses non destinées à la consommation	188,7 1,9%	151 1,9%	176 1,9%	76 1,7%	123 1,8%
Total	9839 100,0%	7881 100,0%	9123 100,0%	4523 100,0%	6713 100,0%

Source : Direction de la Statistique, ENVM 1998/99

Tableau S06.3 : Coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services et les classes de tailles du ménage

Grands groupes de biens et services	Classes de tailles du ménage					Ensemble
	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 et +	
Alimentation et boissons	40,9	41,2	44,0	48,4	48,6	44,6
Habillement	5,6	5,7	5,7	5,4	5,9	5,7
Habitation et dépense d'énergie	25,1	22,5	21,4	20,4	17,3	21,1
Equipements ménagers	4,5	4,2	4,0	3,8	3,6	4,0
Hygiène et soins médicaux	6,7	6,1	6,6	6,0	6,1	6,3
Transport et communication	6,0	6,2	6,1	5,4	6,5	6,1
Loisirs, enseignement et cultures	3,3	5,9	4,8	3,4	4,0	4,6
D.A.M.P destinée à la consommation	5,4	6,0	5,6	5,7	6,4	5,8
D.A.M.P non destinée à la consommation	2,5	2,2	1,8	1,5	1,6	1,8

Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S06.4 : Dépense annuelle moyenne par personne (en DH de 1998/99 en première ligne) et coefficients budgétaires (en % en seconde ligne) selon les classes de dépense annuelle moyenne par personne et le groupe de biens et services (à deux chiffres)

1. Ensemble

Grands groupes de biens et services	Classes de la dépense annuelle moyenne par personne					
	1	2	3	4	5	Ensemble
Alimentation	1 340 58,0%	1 994 54,5%	2 555 50,6%	3 421 47,9%	5 672 36,8%	21 000 44,1%
Habillement	72 3,1%	163 4,4%	251 5,0%	396 5,6%	1 014 6,6%	3 000 5,9%
Habitation	544 23,6%	799 21,8%	1 105 21,9%	1 541 21,6%	3 082 20,0%	14 000 21,1%
Equipements ménagers	55 2,4%	113 3,1%	161 3,2%	265 3,7%	740 4,8%	2 000 4,9%
Hygiène et soins médicaux	74 3,2%	156 4,3%	295 5,9%	456 6,4%	1 134 7,4%	4 000 6,9%
Transports et communications	61 2,6%	143 3,9%	250 4,9%	388 5,4%	1 197 7,8%	4 000 6,9%
Enseignement, culture et loisirs	50 2,2%	94 2,6%	140 2,8%	206 2,9%	1 067 6,9%	3 000 4,9%
Autres dépenses de biens et services	91 3,9%	161 4,4%	230 4,6%	371 5,2%	1 111 7,2%	3 000 5,9%
Dépenses non destinées à la consommation	22 1,0%	39 1,0%	59 1,2%	94 1,3%	403 2,6%	1 000 1,9%
Total	2 309 100,0 %	3 661 100,0 %	5 046 100,0 %	7 138 100,0 %	15 420 100,0 %	61 000 100

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S06.4 : Dépense annuelle moyenne par personne (en DH de 1998/99 en première ligne) et coefficients budgétaires (en % en seconde ligne) selon les classes de dépense annuelle moyenne par personne et le groupe de biens et services (à deux chiffres)

2. Urbain

Grands groupes de biens et services	Classes de la dépense annuelle moyenne par personne					
	1	2	3	4	5	Ense
Alimentation	1 526 45,7%	2 270 44,5%	3 035 44,5%	4 071 41,6%	6 797 33,0%	31 38,
Habillement	117 3,5%	225 4,4%	347 5,1%	587 6,0%	1 428 6,9%	5 5,
Habitation	1 066 31,9%	1 456 28,5%	1 785 26,2%	2 314 23,7%	4 094 19,9%	21 23,
Equipements ménagers	76 2,3%	136 2,7%	220 3,2%	325 3,3%	1 084 5,3%	3 4,
Hygiène et soins médicaux	182 5,5%	344 6,7%	467 6,9%	739 7,6%	1 530 7,4%	6 7,
Transports et communications	93 2,8%	259 5,1%	355 5,2%	613 6,2%	1 732 8,4%	6 6,
Enseignement, culture et loisirs	108 3,2%	177 3,5%	242 3,6%	418 4,3%	1 797 8,7%	5 6,
Autres dépenses de biens et services	152 4,5%	197 3,9%	292 4,3%	558 5,7%	1 539 7,5%	5 6,
Dépenses non destinées à la consommation	19 0,5%	38 0,7%	70 1,0%	158 1,6%	591 2,9%	1 1,
Total	3 339 100,0 %	5 102 100,0 %	6 813 100,0 %	9 783 100,0 %	20 592 100,0 %	91 100

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S06.4 : Dépense annuelle moyenne par personne (en DH de 1998/99 en première ligne) et coefficients budgétaires (en % en seconde ligne) selon les classes de dépense annuelle moyenne par personne et le groupe de biens et services (à deux chiffres)

3. Rural

Grands groupes de biens et services	Classes de la dépense annuelle moyenne par personne					
	1	2	3	4	5	Ensemble
Alimentation	1 377 60,7%	2 120 58,6%	2 819 56,3%	3 858 54,0%	5 447 46,7%	21 611 55,1%
Habillement	76 3,4%	168 4,6%	275 5,5%	404 5,7%	722 6,2%	2 245 5,7%
Habitation	477 21,0%	636 17,6%	790 15,8%	1 073 15,0%	1 698 14,6%	7 074 16,1%
Equipements ménagers	57 2,5%	123 3,4%	184 3,7%	325 4,5%	579 4,9%	1 268 3,2%
Hygiène et soins médicaux	64 2,8%	131 3,6%	253 5,0%	398 5,6%	746 6,4%	2 292 4,9%
Transports et communications	64 2,8%	153 4,3%	243 4,9%	389 5,4%	839 7,2%	2 368 4,9%
Enseignement, culture et loisirs	45 2,0%	80 2,2%	107 2,1%	140 2,0%	278 2,4%	950 2,5%
Autres dépenses de biens et services	86 3,8%	157 4,4%	259 5,2%	434 6,1%	1 010 8,6%	2 946 5,9%
Dépenses non destinées à la consommation	23 1,0%	47 1,3%	78 1,5%	119 1,7%	349 3,0%	716 1,7%
Total	2 269 100,0 %	3 615 100,0 %	5 008 100,0 %	7 140 100,0 %	11 668 100,0 %	41 013 100

Source : Direction de la Statistique, ENVM 1998/99

Tableau S0.5 : Concentration de la masse globale des dépenses selon

les classes de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne et le milieu de résidence

1. Ensemble dirhams : 1998/99)

(En

Classes de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne	Valeur du décile (en DH)	Part dans la dépense totale (en %)	Dépense moyenne par personne (en DH)	Part de l'alimentation (en %)
1	2 414	2,79	1 872	58,7
2	3 021	4,10	2 743	57,5
3	3 668	4,96	3 345	55,2
4	4 295	5,94	3 975	53,9
5	5 017	6,92	4 655	50,5
6	5 881	8,11	5 440	50,7
7	7 034	9,54	6 416	49,6
8	8 877	11,69	7 857	46,6
9	12 559	15,42	10 350	43,5
10	86285	30,52	20 491	33,4

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S0.5 : Concentration de la masse globale des dépenses selon

les classes de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne et le milieu de résidence

Urbain dirhams : 1998/99)		(En		
Classes de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne	Valeur du décile (en DH)	Part dans la dépense totale (en %)	D.A.M.P. (en DH)	Part de l'alimentation (en %)
1	3 437	3,02	2 750	45,6
2	4 296	4,30	3 924	45,8
3	5 083	5,17	4 706	43,1
4	5 900	6,02	5 500	45,7
5	6 707	6,89	6 287	45,4
6	8 044	8,06	7 337	43,8
7	9 619	9,64	8 814	41,9
8	12 169	11,77	10 750	41,4
9	17 181	15,81	14 335	38,6
10	86285	29,33	26 927	30,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S0.5 : Concentration de la masse globale des dépenses selon

les classes de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne et le milieu de résidence

3. Rural

(En dirhams : 1998/99)

Classes de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne	Valeur du décile (en DH)	Part dans la dépense totale (en %)	D.A.M.P. (en DH)	Part de l'alimentation (en %)
1	2 034	3,55	1 593	60,1
2	2 554	5,08	2 304	60,7
3	2 966	6,12	2 771	60,3
4	3 381	6,99	3 155	59,1
5	3 834	7,91	3 596	59,3
6	4 420	9,07	4 099	57,9
7	5 075	10,44	4 735	56,6
8	6 144	12,38	5 566	56,4
9	7 882	15,33	6 932	54,2
10	44753	23,12	10 533	48,2

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S06.5 : Rapport de la part dans la masse des dépenses des 10% les plus aisés, à la part des 10% les moins aisés de la population.

Population de référence	Rapport		
	Ensemble	Urbain	Rural
les moins de 18 ans	10,9	9,7	6,5
Population totale	11,8	10,2	7,3

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S06.6 : Taux de pauvreté comparés des enfants selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage en %.

Caractéristiques	Les moins de 18 ans	Ensemble de la population
Milieu de résidence		
- Urbain	15,0	12,0
- Rural	32,4	27,0
- Ensemble	24,1	19,0
Sexe du chef de ménage		
- Masculin	24,7	19,7
- Féminin	19,4	14,1
Age du chef de ménage		
- 15 – 24 ans	17,2	13,5
- 25 – 34 ans	24,8	19,6
- 35 – 44 ans	23,1	20,2
- 45 – 59 ans	25,4	20,5
- 60 et plus	24,1	16,7
Etat matrimonial du CM		
- Célibataire	17,5	6,9
- Marié	24,4	19,7
- Veuf et Divorcé	20,9	14,8
Niveau scolaire du CM		
- Sans niveau	29,4	23,2
- Fondamental	18,0	14,4
- Secondaire et supérieur	4,1	2,8
- Msid et autres	24,9	19,6
Situation dans la profession du CM		
- Salarié	23,5	18,5
- Indépendant	28,6	23,9
- Autres actifs	5,7	3,6
- Inactifs	18,1	13,3

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S07.1 : Indicateurs d'accessibilité des ruraux de moins de 18 ans aux équipements communautaires

Caractéristiques	Fréquence en %	
	Les enfants de moins de 18 ans	Ensemble de la population
▶ Répartition des moins de 18 ans selon le type de douar		
Groupé	55,0	55,4
Dispersé	45,0	44,6
Ensemble	100,0	100,0
▶ Desserte du douar par une route goudronnée		
	28,3	30,9
▶ Desserte du douar par un transport en commun		
	57,5	58,7
▶ Proportion des moins de 18 ans résidant dans des douars disposant des équipements suivants		
Souk hebdomadaire	5,1	6,2
Ecole primaire	64,6	65,1
Dispensaire / Centre de santé	10,4	12,5
Accoucheuse traditionnelle	37,9	36,5
Electricité	16,1	18,0
Fontaine publique	8,8	9,9
Coopératives	6,7	7,3
Coopératives d'encadrement agricole	2,2	2,5
Terres irriguées	43,1	43,2
Système traditionnel des travaux dans les champs	33,5	31,0
Système traditionnel d'élevage	11,4	11,8
▶ Proportion des ménages ruraux résidant dans des douars visités par un infirmier itinérant		
	53,1	52,9
▶ Mode d'accès à l'emploi dans les douars		
Facile	20,2	20,9
Difficile	79,8	29,1
Ensemble	100,0	100,0
▶ Répartition des moins de 18 ans ruraux selon le lieu d'accouchement des femmes		
A domicile	71,7	70,9
Hôpital / Maternité	21,2	22,7
Dispensaire / Centre de santé	7,1	6,4
Ensemble	100,0	100,0
▶ Répartition des moins des 18 ans selon les principales activités économiques dans les douars		
Agriculture	82,8	82,5
Pêche	10,7	10,5
Commerce	1,1	1,7

Industrie	0,5	0,6
Mines	1,0	0,9
Services	3,1	2,9
Autres activités	0,8	0,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Tableau S07.2 : Les jardins d'enfants (1) selon les provinces et préfectures

Année 1998-99

	Nombre d'établissements	Jardinières d'enfants		Nombre d'enfants
		Titulaires	Auxiliaires	
Oued Ed-Dahab - Lagouira	1	7	-	101
Oued Ed-Dahab	1	7	-	101
Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra	5	11	6	280
Boujdour	2	1	4	120
Laâyoune	3	10	2	160
Guelmim - Es-Semara	12	6	13	588
Assa-Zag	2	-	2	78
Es-Semara	2	2	2	220
Guelmim	3	1	3	86
Tan-Tan	3	-	5	129
Tata	2	3	1	75
Souss - Massa - Daraa	29	8	35	1 669
Agadir-Ida ou Tanane +				
Chtouka-Aït Baha +	8	2	6	641
Inezgane-Aït Melloul				
Ouarzazate + Zagora	8	4	11	601
Taroudannt	8	1	10	265
Tiznit	5	1	8	162
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	18	11	27	531
Kénitra	9	9	15	360
Sidi Kacem	9	2	12	171
Chaouia - Ouardigha	19	5	32	910
Ben Slimane	3	2	7	270
Khouribga	9	1	13	360
Settat	7	2	12	280
Marrakech - Tensift - Al Haouz	20	12	32	1 219
Al Haouz + Chichaoua	3	2	5	150
El Kelaâ des Sraghna	7	2	7	194
Essaouira	3	-	5	139
Marrakech-Médina	1	1	3	224
Marrakech-Ménara	5	7	9	351
Sidi Youssef Ben Ali	1	-	3	161
Oriental	25	14	36	662
Berkane	-	-	-	-
Figuig	5	1	6	156
Jerada	5	1	6	101
Nador	7	4	12	227
Oujda-Angad	8	8	12	178
Grand Casablanca	17	19	53	1 970
Ain Chock-Hay Hassani	2	3	10	339
Ain Sebaâ-Hay Mohammadi	2	2	3	176
Al Fida-Derb Sultan	1	1	3	238
Ben M'Sick-Sidi Othmane	5	5	20	495
Casablanca-Anfa	3	1	10	332

Mechouar de Casablanca	-	-	-	-
Mohammedia	2	5	4	170
Sidi Bernoussi-Zenata	2	2	3	220
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	23	42	39	1 379
Khémisset	12	6	22	390
Rabat	5	22	11	627
Salé	3	10	2	235
Skhirate-Témara	3	4	4	127
Doukala - Abda	16	7	24	433
El Jadida	8	4	12	234
Safi	8	3	12	199
Tadla - Azilal	18	8	33	851
Azilal	8	2	11	270
Béni Mellal	10	6	22	581
Meknès - Tafilalet	45	14	70	1 871
Al Ismailia	2	4	4	190
El Hajeb	3	1	7	178
Errachidia	15	2	19	297
Ifrane	9	2	13	331
Khénifra	12	2	20	674
Meknès-El Menzeh	4	3	7	201
Fès - Boulemane	21	12	40	1 281
Boulemane	8	1	8	459
Fès Jdid-Dar Dbibagh	2	4	11	248
Fès-Médina	3	2	8	230
Sefrou	3	1	4	109
Zouagha-Moulay Yacoub	5	4	9	235
Taza - Al Hoceïma - Taounate	23	8	43	725
Al Hoceïma	5	2	15	258
Taounate	7	-	11	210
Taza	11	6	17	257
Tanger - Tétouan	19	11	23	661
Chefchaouen	3	2	5	107
Fahs-Bni Makada + Tanger-Assilah	5	3	5	171
Larache	2	2	2	81
Tétouan	9	4	11	302
Ensemble	311	195	506	15 131

(1) il s'agit uniquement des jardins d'enfants sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports
 Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Tableau S07.3 : Activités des maisons des jeunes selon les provinces et préfectures

Année : 1999

	Nombre d'établissements	Nombre de participants		
		Activités normales	Activités de rayonnement	Total
Oued Ed-Dahab - Lagouira	1	1 900	7 100	9 000
Oued Ed-Dahab	1	1 900	7 100	9 000
Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra	8	9 915	74 710	84 625
Boujdour	1	2 095	7 390	9 485
Laâyoune	7	7 820	67 320	75 140
Guelmim - Es-Semara	14	20 155	99 715	119 870
Assa-Zag	2	4 700	15 600	20 300
Es-Semara	1	1 505	5 315	6 820
Guelmim	6	5 450	46 550	52 000
Tan-Tan	2	4 000	19 040	23 040
Tata	3	4 500	13 210	17 710
Souss - Massa - Daraa	21	42 232	169 068	211 300
Agadir-Ida ou Tanane +				
Chtouka-Aït Baha +	4
Inezgane-Aït Melloul				
Ouarzazate	9	25 130	104 230	129 360
Taroudannt	3	5 300	23 400	28 700
Tiznit	5	11 802	41 438	53 240
Zagora	-	-	-	-
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	10	13 332	76 758	90 090
Kénitra	6	7 632	39 468	47 100
Sidi Kacem	4	5 700	37 290	42 990
Chaouia - Ouardigha	15	37 880	181 860	219 740
Ben Slimane	2	7 600	23 045	30 645
Khouribga	5	12 075	72 020	84 095
Settat	8	18 205	86 795	105 000
Marrakech - Tensift - Al Haouz	19	48 932	222 066	270 998
Al Haouz	3	2 003	48 605	50 608
Chichaoua	-	-	-	-
El Kelaâ des Sraghna	7	12 200	36 800	49 000
Essaouira	4	8 647	22 000	30 647
Marrakech-Médina	3	12 780	65 618	78 398
Marrakech-Ménara	1	11 722	25 218	36 940
Sidi Youssef Ben Ali	1	1 580	23 825	25 405
Oriental	24	31 974	100 026	132 000
Berkane	-	-	-	-
Figuig	8	7 010	34 108	41 118
Jerada	1	1 004	7 078	8 082
Nador	7	6 800	23 700	30 500
Oujda-Angad	8	17 160	35 140	52 300
Taourirt	-	-	-	-
Grand Casablanca	26	84 688	316 552	401 240
Ain Chock-Hay Hassani	7	15 600	75 065	90 665

Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi	3	14 231	41 859	56 090
Al Fida-Derb Sultan	2	11 000	35 708	46 708
Ben M'Sick-Sidi Othmane	6	16 850	79 357	96 207
Casablanca-Anfa	3	9 563	20 589	30 152
Mechouar de Casablanca	-	-	-	-
Mohammedia	2	6 832	30 694	37 526
Sidi Bernoussi-Zenata	3	10 612	33 280	43 892
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	29	87 431	217 849	305 28
Khémisset	14	20 002	102 931	122 931
Rabat	7	20 120	60 929	81 049
Salé	2	37 704	17 116	54 820
Skhirate-Témara	6	9 605	36 873	46 478
Doukala - Abda	19	41 750	200 845	242 59
El Jadida	11	29 650	130 305	159 951
Safi	8	12 100	70 540	82 640
Tadla - Azilal	18	46 980	215 104	262 08
Azilal	5	23 000	80 904	103 904
Béni Mellal	13	23 980	134 200	158 180
Meknès - Tafilalet	27	58 356	275 181	333 53
Al Ismailia	3	5 800	12 320	18 120
El Hajeb	2	3 095	36 983	40 078
Errachidia	9	20 339	25 060	45 399
Ifrane	2	3 802	32 500	36 302
Khénifra	7	13 000	96 000	109 000
Meknès-El Menzeh	4	12 320	72 318	84 638
Fès - Boulemane	20	59 417	271 033	330 45
Boulemane	5	13 467	79 987	93 454
Fès Jdid-Dar Dbibagh	2	8 700	29 390	38 090
Fès-Médina	3	11 260	71 946	83 206
Sefrou	7	16 290	53 410	69 700
Zouagha-Moulay Yacoub	3	9 700	36 300	46 000
Taza - Al Hoceïma - Taounate	11	16 204	143 536	159 74
Al Hoceïma	3	3 300	46 700	50 000
Taounate	4	5 860	47 175	53 035
Taza	4	7 044	49 661	56 705
Tanger - Tétouan	17	41 752	152 808	194 56
Chefchaouen	5	9 109	35 906	45 015
Fahs-Bni Makada	1	1 203	7 699	8 902
Larache	2	11 000	39 020	50 020
Tanger-Assilah	3	9 320	29 931	39 251
Tétouan	6	11 120	40 252	51 372
Ensemble	279	642 898	2 724 211	3 367 11

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Tableau S07.4 : Participants aux colonies de vacances selon les provinces et préfectures (1)

	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période	4 ^{ème} période	Tot
Oued Ed-Dahab - Lagouira	-	-	93	-	93
Oued Ed-Dahab	-	-	93	-	93
Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra	-	210	168	-	378
Boujdour	-	50	58	-	108
Laâyoune	-	160	110	-	270
Guelmim - Es-Semara	-	272	206	265	743
Assa-Zag	-	-	50	-	50
Es-Semara	-	50	58	-	108
Guelmim	-	120	48	70	238
Tan-Tan	-	52	-	90	142
Tata	-	50	50	105	205
Souss - Massa - Daraa	270	383	306	-	959
Agadir-Ida ou Tanane + Chtouka-Aït Baha	224	-	-	-	224
Inezgane-Aït Melloul	-	-	-	-	-
Ouarzazate + Zagora	-	201	100	-	301
Taroudannt	-	-	54	-	54
Tiznit	46	182	152	-	380
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	207	400	296	242	1 145
Kénitra	167	254	202	184	807
Sidi Kacem	40	146	94	58	338
Chaouia - Ouardigha	60	334	390	186	970
Ben Slimane	-	82	106	54	242
Khouribga	-	69	78	-	147
Settat	60	183	206	132	581
Marrakech - Tensift - Al Haouz	336	534	486	719	2 075
Al Haouz + Marrakech-Médina	-	-	-	-	-
Chichaoua + Marrakech-Ménara	261	373	249	449	1 332
El Kelaâ des Sraghna	-	-	-	-	-
Essaouira	-	-	-	-	-
Sidi Youssef Ben Ali	75	161	237	270	743
Oriental	395	702	538	308	1 943
Berkane + Oujda-Angad	168	436	357	279	1 240
Figuig	52	58	58	-	168
Jerada + Taourirt	-	50	-	-	50
Nador	175	158	123	29	485
Grand Casablanca	2 158	2 561	3 354	1 573	9 646
Aïn Chock-Hay Hassani	506	602	768	131	2 007
Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi	483	560	394	219	1 656
Al Fida-Derb Sultan	321	114	411	270	1 116
Ben M'Sick-Sidi Othmane	203	187	372	180	942
Casablanca-Anfa	394	788	1 064	542	2 788
Mechouar de Casablanca	-	-	-	-	-
Mohammedia	183	235	292	164	874
Sidi Bernoussi-Zenata	68	75	53	67	263

Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	1 259	1 795	1 900	1 184	6 111
Khémisset	168	124	308	110	710
Rabat	658	948	978	749	3 300
Salé	319	648	453	231	1 610
Skhirate-Témara	114	75	161	94	440
Doukala - Abda	352	330	273	182	1 137
El Jadida	268	234	218	75	790
Safi	84	96	55	107	347
Tadla - Azilal	212	186	436	251	1 085
Azilal	54	99	220	58	431
Béni Mellal	158	87	216	193	654
Meknès - Tafilalet	647	680	784	290	2 401
Al Ismailia + Meknès-El Menzeh	287	376	350	82	1 095
El Hajeb	-	93	64	50	207
Errachidia	160	141	158	64	522
Ifrane	115	-	123	-	238
Khénifra	85	70	89	94	338
Fès - Boulemane	668	523	568	359	2 118
Boulemane	109	50	-	70	229
Fès Jdid-Dar Dbibagh	190	268	210	84	752
Fès-Médina + Sefrou	251	153	290	114	808
Zouagha-Moulay Yacoub	118	52	68	91	329
Taza - Al Hoceïma – Taounate	171	238	202	157	768
Al Hoceïma	-	68	-	-	68
Taounate	102	72	83	64	321
Taza	69	98	119	93	370
Tanger – Tétouan	246	479	518	388	1 631
Chefchaouen	50	75	47	72	244
Fahs-Bni Makada + Tanger-Assilah	70	235	261	198	764
Larache	40	85	97	53	275
Tetouan	86	84	113	65	348
Ensemble	6 981	9 627	10 518	6 104	33 230

(1) non compris les colonies de vacances urbaines

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Tableau S07.5 : Participants aux colonies de vacances urbaines par période

	1^{ère} période	2^{ème} période	3^{ème} période	4^{ème} période	Tot
Délégations					
Aïn Chock-Hay Hassani	98	160	280	-	53
Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi	323	339	440	-	1 11
Al Ismailia	170	100	230	-	50
Casablanca-Anfa	264	331	397	191	1 11
Errachidia	170	130	-	-	30
El jadida	120	120	120	120	48
Figuig	112	107	92	96	40
Figuig-Bouarfa	100	100	100	-	30
Larache	120	125	60	-	30
Mohammedia	197	215	181	-	59
Tiznit	102	100	96	-	29
Ensemble	1 776	1 827	1 996	407	6 01

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports